

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE KINSHASA

**L'ETUDE SUR LE PLAN
DE RECONSTRUCTION URBAINE
DE LA VILLE DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

RAPORT FINAL

RESUME

MARS 2010

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Eight - Japan Engineering Consultants Inc.
Oriental Consultants Co., Ltd.

Le taux du change suivant est appliqué dans l'étude.

1 Dollar Américain = 792FC (juin 2009)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE KINSHASA

**L'ETUDE SUR LE PLAN
DE RECONSTRUCTION URBAINE
DE LA VILLE DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

RAPORT FINAL

RESUME

MARS 2010

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Eight - Japan Engineering Consultants Inc.
Oriental Consultants Co., Ltd.

Avant-propos

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement du Japon a décidé de réaliser une « Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo » et a confié cette étude à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

Entre février 2008 et mars 2010, la JICA a envoyé en République Démocratique du Congo une mission d'étude conduite par M. Yasushi OWAKI, Eight-Japan Engineering Consultants Inc., et constituée de membres d'Eight-Japan Engineering Consultants Inc. et d'Oriental Consultants Co., Ltd.

La mission a eu des discussions avec les autorités concernées du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, et a effectué des études sur le site du projet. Après son retour au Japon, la mission a approfondi son étude et le rapport ci-joint a été complété.

Je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour leur coopération étroite pour cette étude.

mars 2010

Kiyofumi KONISHI
Directeur général
Département des infrastructures
économiques
Agence japonaise de coopération
internationale

Monsieur. Kiyofumi KONISHI
Directeur général
Département des infrastructures économiques
Agence japonaise de coopération internationale

mars 2010

Lettre de présentation

Monsieur le Directeur général,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Cette étude a été réalisée par Eight-Japan Engineering Consultants Inc. et Oriental Consultants Co., Ltd. de février 2008 à mars 2010.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux personnes concernées des organismes suivants : la JICA, le Ministère des Affaires étrangères du Japon, le Gouvernement Provincial de Kinshasa, le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures, le Bureau de la JICA et l'Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo, pour l'assistance et la collaboration qu'ils nous ont prodiguées.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

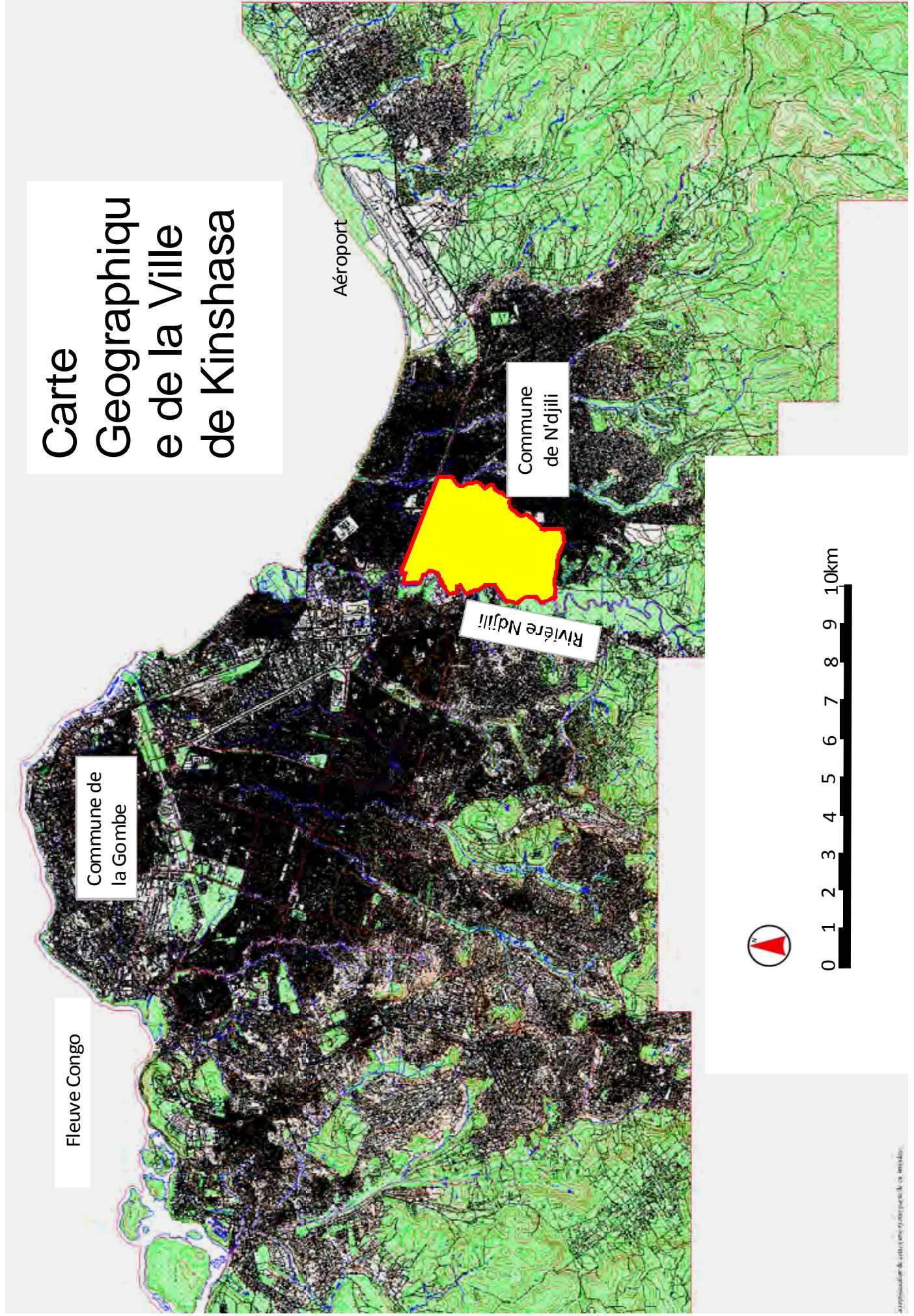
Yasushi OWAKI
Chef des ingénieurs-conseils,
Equipe de l'étude Développement du Plan de
Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en
République Démocratique du Congo
The Consortium Eight-Japan Engineering Consultants Inc.
- Oriental Consultants Co., Ltd.

CARTE D'EMPLACEMENT

République Démocratique du Congo



Carte Geographiqu e de la Ville de Kinshasa



Fleuve Congo

Commune de
la Gombe

Aéroport

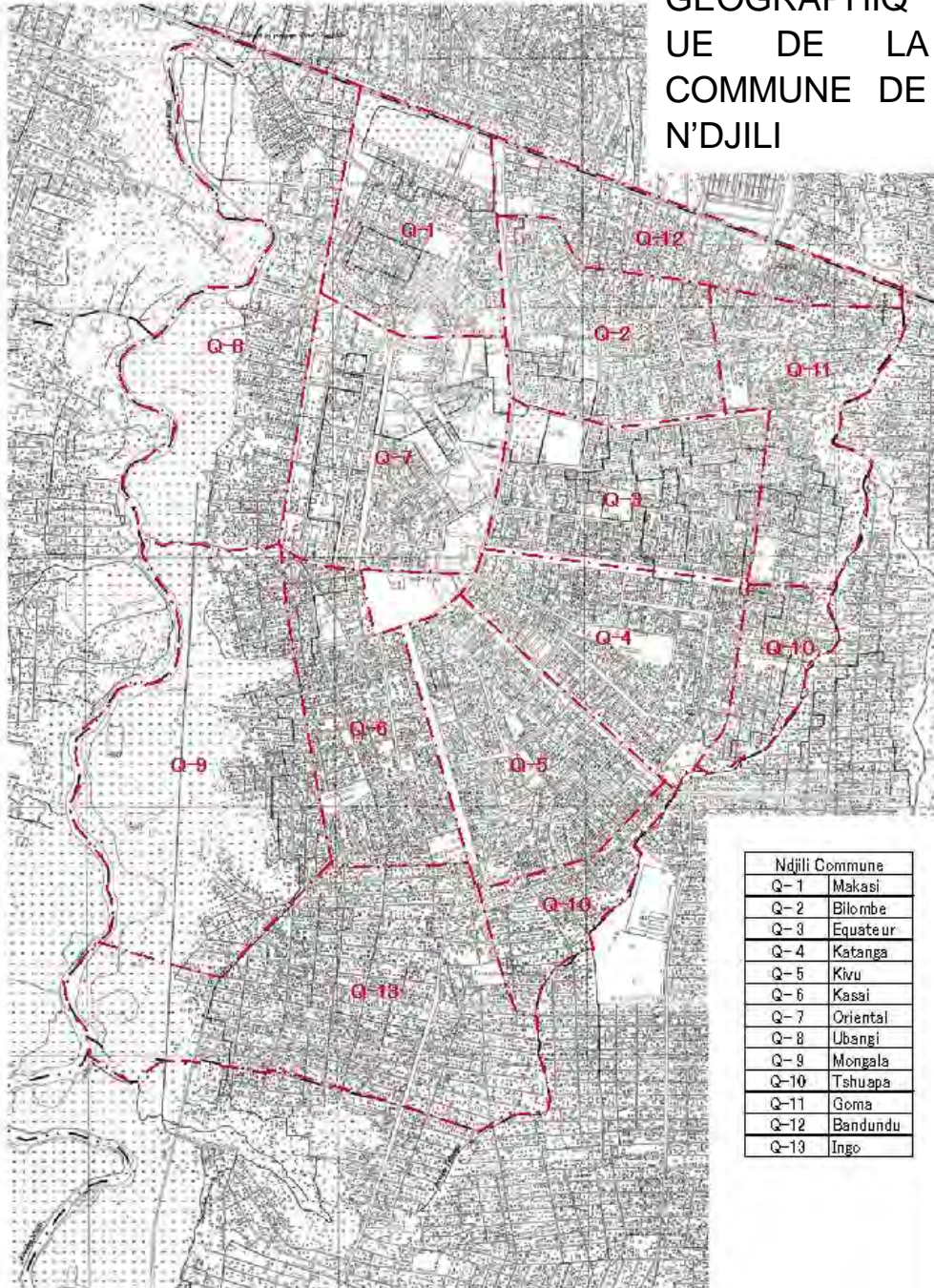
Commune
de N'djili

Rivière N'djili



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10km

CARTE
GEOGRAPHIQUE DE LA
COMMUNE DE
N'DJILI



Ndjili Commune	
Q-1	Makasi
Q-2	Bilombe
Q-3	Equateur
Q-4	Katanga
Q-5	Kivu
Q-6	Kasai
Q-7	Oriental
Q-8	Ubangi
Q-9	Mongala
Q-10	Tshuapa
Q-11	Goma
Q-12	Bandundu
Q-13	Ingo



0.0 0.5 1.0 1.5 2.0km

Profil du Projet

	République Démocratique du Congo
2. Nom de l'étude	L'Etude sur le Plan de Reconstruction Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo
3. Agence de contrepartie	Gouvernement Provincial de Kinshasa, Ministère
4. Objectifs de l'étude	L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine fondée sur l'expérience de la commune pilote, en l'occurrence celle de N'djili.

1. ZONE D'ETUDE

La commune de N'djili

2. ETENDUE DE L'ETUDE

- (1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote
- (2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune
- (3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine
- (4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)
- (5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)
- (6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine

3. DESCRIPTION NARRATIVE

3.1 Vision du développement pour l'année 2018

Actions de la commune de N'djili

- Commune modèle pour le développement et la reconstruction de Kinshasa
- Commune des actions menées à l'initiative propre de la population

- (1) Bel espace urbain (infrastructures urbaines)
- (2) Ville propre (santé et salubrité)
- (3) Citoyenneté (éducation et citoyenneté)
- (4) Fabriqué à N'djili (industrie et emplois)
- (5) Accès aux sources d'énergie (eau et électricité)

3.2 La mise en œuvre a Programmé sur Plan d'action de 10 années pour chaque secteur

3.2.1 Infrastructures urbaines

- 1) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à court terme : 2009-2013) :
 - Améliorer le Boulevard Luemba en rue principale de N'djili.
 - Réhabilitation des routes bitumées existantes.
 - Amélioration de la Jonction de N'djili pour réduire les embouteillages.
 - Installation de trottoirs et d'installations de sécurité routière/ passages piétons, feux de circulation, ralentisseurs, etc.
 - Développement de capacité pour les Sections d'Urbanisme Provincial de la Province.
 - Réhabilitation des routes communautaires utilisant le LBT (Application de la technologie « Do-Nou »).
 - Réhabilitation de la zone centrale urbaine (Q7).
 - Nettoyage des caniveaux avec la brigade sanitaire
 - Plantations de fleurs et d'arbres le long des rues
- 2) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à moyen terme : 2014-2018)
 - Amélioration des routes de troisième ordre.
 - Amélioration du réseau routier des bus, terminaux de bus, arrêts de bus
 - Développement de la Zone centrale communautaire.
- 3) Concept de développement du projet à long terme (après 2018)
 - Développement d'un plan de réseau routier intégré

3.2.2 Santé et Salubrité

- 1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)
 - Réhabilitation et construction des centres de santé.
 - Construction de centres de santé maternelle et infantile avec unité chirurgicale
 - Etablissement d'un système d'informations sur la santé (HIS) sur les décès épidémiologiques et la santé génésique.
 - Education sanitaire & de santé à l'école.
 - Réhabilitation et Construction de toilettes publiques
 - Etablir des systèmes de décharge des déchets solides dans la Province
 - Formuler un plan de gestion d'hygiène et sanitaire
 - Etablir un système de gestion des déchets solides dans la Commune
 - Sensibilisation sur les problèmes sanitaires et de santé
 - Nettoyage des déchets solides et promotion du recyclage

3.2.3 Education et citoyenneté

- 1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)
 - Réhabilitation des barrières de sécurité pour les écoles primaires et secondaires
 - Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires
 - Réhabilitation des salles de classe
 - Renforcement de la capacité de l'administration de la Commune
 - Education Civique
 - Education informelle pour enfants hors du système scolaire

<p>2) Concept de Développement des Projets de la Phase de développement (Période à moyen-terme : 2014-2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fournir du matériel aux écoles primaires et secondaires ● Promotion des sports et de la culture dans la Commune et les Ecoles <p>3.2.4 Industrie et Emploi</p> <p>1) Concept de Développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● TOT des maîtres de N'djili à l'ITI ● Réhabilitation des marchés, stockages ● Etablir et faire fonctionner le marché des fermiers à SECOMAF ● Etablissement de systèmes de support industriels ● Etablissement d'association industrielle de N'djili <p>3.2.5 Acces l'Eau et Electricite</p> <p>1) Concept de Développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation et modernisation du réseau d'alimentation en eau de RESIDESO et SNEL <p>3) Concept de Développement du Projet à Long-terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet d'assistance technique pour la gestion du réseau de distribution <p>3.3 Mise en oeuvre du type déférent des projets pilotes</p> <p>(1) Projet d'éducation civique</p> <p>(2) Projet sur la Campagne d'Assainissement</p> <p>(3) Projet de réhabilitation des routes par la technologie "do-nou"</p> <p>(4) Projet de Réhabilitation du Boulevard Luemba</p> <p>3.4 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA</p> <p>Pour concevoir un Plan de Réhabilitation urbaine, le présent plan repasse les données actuelles ainsi que les plans de développement et propose une politique de développement variée de moyen à long terme (soit 10 ans) en même temps que le Plan d'Action. Les étapes qui découlent de la présente étude se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1e Etape: Analyse de la Situation actuelle de la Ville de Kinshasa et de la Commune de N'djili 2e Etape: Etude des besoins communautaires. ● 3e Etape: Politique de base et Plan d'Action pour la Commune de N'djili ● 4e Etape: Mise en œuvre des Projets Pilotes ● 5e Etape: Evaluation du Projet-Test et Révision de l'Etude. ● 6e Etape Mise en œuvre du Plan d'Action. 																						
<p>4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</p> <p>4.1 Conclusion</p> <p>(1) Actions indispensables Identifiées pour les Parties Prenantes</p> <p>(2) Méthode de participation des Organisations Communautaires</p> <p>(3) Redynamisation des Organisations Communautaires</p> <p>(4) Compilation des Données Actuelles et Analyse de la Situation dans la Ville-Province de Kinshasa</p> <p>(5) Compilation des Données Actuelles et Analyse de l'état des Lieux dans la Commune Pilote</p> <p>(6) Prévision des Besoins Futures et Définition des Politiques et Stratégies de Base dans la Commune Pilote</p> <p>(7) Conception d'un Plan d'Action dans la Commune Pilote</p> <p>(8) Mise en œuvre des Projets-Tests pour Confirmer le Plan d'Action</p> <p>(9) Validité vérifiée de l'Etude en tant que Modèle de Planification pour la Réhabilitation Urbaine</p> <p>4.2 Recommandation</p> <p>(1) Modification adaptée aux caractéristiques de chaque commune</p> <p>(2) Renforcement du développement des capacités par le biais de l'éducation civique</p> <p>(3) Appui à la décentralisation</p> <p>(4) Appui à la communauté</p> <p>(5) Coordination indispensable des Actions de Développement au niveau provincial, communal et des CLD</p>																						
<p>5. Structure du rapport</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nom de Rapport</th> <th colspan="3">Langue</th> </tr> <tr> <th>Ang.</th> <th>Fre.</th> <th>Jap.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Sommaire Exécutif</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>2. Volume I: Texte Principal</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Volume II: Plan d'Action</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Nom de Rapport	Langue			Ang.	Fre.	Jap.	1. Sommaire Exécutif	✓	✓	✓	2. Volume I: Texte Principal	✓	✓		3. Volume II: Plan d'Action	✓	✓	
Nom de Rapport	Langue																					
	Ang.	Fre.	Jap.																			
1. Sommaire Exécutif	✓	✓	✓																			
2. Volume I: Texte Principal	✓	✓																				
3. Volume II: Plan d'Action	✓	✓																				

1. INTRODUCTION

1.1 GENERALITES

Une étude d'urgence doit être menée à Kinshasa, la Capitale de la RDC, aux fins d'assurer la paix à toute la population congolaise.

Le Gouvernement de la RDC sous le régime du Président Joseph Kabila a entrepris une série de réformes économiques à travers le pays. Pour appuyer ces réformes, le Gouvernement du Japon a, par le biais de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), financé l'Etude pour le Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa en sélectionnant la commune de N'djili comme Commune Pilote pour la présente étude.

La commune de N'djili fait partie du District de la Tshangu dans la ville de Kinshasa. Elle est située au sud de la commune de Masina dont elle est séparée par le Boulevard Lumumba. Elle se trouve dans la plaine de la partie Est de la ville de Kinshasa au-delà de la rivière N'djili. Elle compte 13 quartiers. La population de la commune de N'djili a augmenté à cause de l'exode rural. Ce flux interne des populations a accru le niveau de pauvreté à cause de la carence remarquable dans des infrastructures sociales de base ainsi que le manque d'infrastructures économiques susceptible d'appuyer les activités économiques.

1.2 OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine de la commune pilote, en l'occurrence N'djili.

1.3 PORTEE DE L'ETUDE

La portée du travail est basée sur l'accord conclu le 8 août 2007 entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa et l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale qui en détermine la portée comme suit ;

- (1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote
 - (2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune
 - (3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine
 - (4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)
 - (5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)
 - (6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine
-

1.4 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En vue d'atteindre les objectifs par l'application des éléments du travail ci-haut décrits, l'étude est menée à travers la procédure et la méthodologie suivantes.

- (1) Définition de l'Objectif et Méthodologie
- (2) Révision des Politiques et Stratégies de Développement
- (3) Analyse de la situation générale de la Ville-Province de Kinshasa
- (4) Révision et analyse des conditions actuelles et problèmes de la Commune de N'djili
 - 1) Révision et analyse de la situation actuelle
 - 2) Organisation des Enquêtes sociales
 - 3) Extraction des problèmes existants
- (5) Etablissement de la Politique de base pour la Réhabilitation de la Commune de N'djili
- (6) Formulation du Plan d'Action pour redynamiser la communauté
 - 1) Amélioration institutionnelle pour l'action
 - 2) Formulation du Plan foncier/Plan d'utilisation des terres
 - 3) Formulation du Plan du Secteur
- (7) Profils des Projets et exécution du Calendrier du Plan d'Action
- (8) Réalisation du Projet -Test
- (9) Finalisation de la Méthodologie du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa
- (10) Conclusion et Recommandation

1.5 ORGANISATION DE L'ETUDE

L'étude est menée avec la collaboration étroite du Gouvernement Provincial de Kinshasa et de la Commune de N'djili. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa est représenté par le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures (anciennement Ministère de la Reconstruction et du Plan) tandis que le bureau la Commune représente N'djili. L'Equipe d'Etude est organisé par l'équipe d'étude de la JICA, les membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa et la Commune de N'djili.

2. REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

2.1 PLANS DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

(1) Document des Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR)

Le Gouvernement congolais a exprimé une vision ambitieuse pour le développement du pays. Cette vision est articulée dans le DSCR présenté au mois de juillet 2006. Ce document met l'accent sur la rupture avec les pratiques anciennes pour assurer enfin une importante amélioration

des conditions de vie à travers tout le pays comme condition d'une paix durable et d'une éventuelle relance économique.

(2) Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Le pourcentage du développement humain de la RDC a diminué de plus de 10% dans les dix années antérieures et le rang actuel de la RDC est de 167 sur 177 pays à taux élevé. Les progrès réalisés entre l'indépendance et le début des années 1990 ont été sensiblement réduits.

(3) Stratégie du développement

En prouvant son engagement à réaliser les ODM et en reconnaissant l'importance du capital humain dans la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a consacré tout un pilier du DSCR au développement des secteurs sociaux. Les Stratégies de développement suivantes donnant la priorité à cinq secteurs avaient été déclarées par le président qui pourrait coordonner le plan régional de développement qui est proposé dans la présente étude.

- a) Réhabilitation de l'infrastructure rurale, y compris le réseau routier
- b) Santé et hygiène
- c) Education, formation et sécurité humaine
- d) Création des opportunités d'emploi et allégement de la pauvreté
- e) Accès à l'eau et à l'électricité

2.2 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans l'année fiscale de 2003 – 2004, la RDC a reçu la somme de 3.183 millions de dollars Américains d'aide au développement par les donateurs, ceux-ci se définissent comme une organisation internationale des pays industrialisés. Particulièrement dans le contexte du processus de maintien de la paix et de rétablissement de l'économie post-conflit en RDC, l'aide au développement pour la RDC vise le Programme d'Urgence de Réhabilitation de Kinshasa et des provinces de l'Est.

De plus, en vue d'assister plus efficacement et améliorer les effets synergiques, les donateurs ont mis leurs politiques d'assistance dans leurs plans d'aide au développement. Ces structures et ces plans d'action sont les suivants:

(1) Aide au développement dans la ville de Kinshasa

Les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le HCR, le FNUAP/UNFPA, apportent l'aide à la santé, l'hygiène, l'éducation ainsi qu'au développement des secteurs communautaires dans la ville de Kinshasa. L'aide de développement bilatéral a également financé ces secteurs grâce à la collaboration de la Belgique.(Coopération Technique Belge (CTB), le Royaume –Uni (DFID), les Etats-Unis (USAID) et l'Allemagne (GTZ).

(2) Aide au développement dans la commune de N'djili

Dans la commune de N'djili, l'aide au développement est apportée par la CTB, la Chine et la UN-HABITAT.

- Aide au développement par la CTB

Le projet de réhabilitation de route de la route Cecomaf. (une route en asphalte de 2,2Km de longueur)

- Aide au développement par la Chine

La Chine a construit l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise en 2007.

- L'Assistance au Développement par UN-HABITAT

Un projet de développement des compétences dans la commune de N'djili et la commune de Masina pour les responsables communaux:

Module 1: Direction locale

Module 2: Gouvernance économique locale

Module 3: Participation au développement communal

3. SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

3.1 CONDITION NATURELLE

La Ville de Kinshasa est située dans une plaine alluvionnaire à environ 700 km en amont du Fleuve Congo à partir de l'Océan Atlantique avec une altitude variant entre – 550m à 300m au-dessus du niveau de la mer. Le climat de la République Démocratique du Congo compte deux saisons dont la saison des pluies et la saison sèche. La saison des pluies s'étend de novembre à avril et la saison sèche de mai à octobre. La couche de la surface de la Ville de Kinshasa est constituée de sable et d'argile limoneux provenant des sédiments de la rivière.

3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF

La RDC compte actuellement 11 provinces dont la Ville-Province de Kinshasa qui est la seule ville dotée d'un statut spécial en RDC. Il existe des Divisions Urbaines pour les différents Ministères. Ces Divisions Urbaines ont jusque-là fonctionné sous l'Autorité du Gouvernement Central. Cependant, après la promulgation de la Loi sur la Décentralisation par le Président de la République en juillet 2008, certaines fonctions du Gouvernement Central ont été transférées au Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa.

3.3 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

De manière générale, la commune constitue l'unité ou l'entité de base dans la Ville-Province de

Kinshasa qui compte actuellement 24 communes au total. En ce qui concerne la commune de N'djili, elle est dirigée par le bourgmestre, un représentant de la commune avec 28 services publics.

3.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

(1) Population

Selon les résultats de l'enquête sociale sur les ménages menée en 2004 par l'Institut National des Statistiques (INS), la population de la ville de Kinshasa est constituée de 51,2% de femmes. La majeure partie de la population est constituée d'une génération plus jeune et dont plus de la moitié (soit 51,3%) à moins de 20 ans. De cette population, 97,9% sont constitués par des Congolais et Congolaises, dont 71% sont originaires de Kinshasa ou des provinces voisines.

(2) Plan Foncier

Les deux plans suivants sont présentés au titre de Plan Foncier Directeur pour la Ville de Kinshasa et la Commune de N'djili. Ils furent élaborés au cours des années 1960-1970. Par conséquent, le plan n'est pas complètement approprié pour la situation urbaine actuelle.



Fig. 1 Structure du Plan Foncier actuel

3.5 SITUATION DU SECTEUR

(1) Infrastructures urbaines

La carte du réseau des principales artères de la ville-province de Kinshasa est illustrée ci-dessous. Le « Boulevard Lumumba » relie le centre-ville de Kinshasa à l'aéroport de N'djili et la Route des « Poids Lourds » va de la zone portuaire dans la partie Est du centre-ville jusqu'à l'intersection de Limete avec la banlieue ; la « Route de Matadi » part de la ville de Kinshasa à Matadi ; le « Boulevard du 30 Juin », « L'avenue Pierre Mulele », « l'Avenue Kasavubu » constituent les routes centrales de Kinshasa, alors que le « Boulevard Triomphal » et le « Boulevard Sendwe » en face du Stade de Martyrs sont des artères principales.

Le système de transport en autobus est géré par des entreprises publiques telles que CITY TRAIN et RETRANSKIN, ou par des entreprises privées anonymes et/ou des conducteurs-proprétaires. Il y a trois lignes ferroviaires à Kinshasa : Gare Centrale - Aéroport de N'djili ; Gare Centrale - Kasangulu - Matadi (Province du Bas-Congo) ; et Gare Centrale - Kintambo - Kinsuka. Cependant, la ligne Gare Centrale-Kintambo-Kinsuka n'est plus opérationnelle en raison de l'état actuel du tronçon et du manque de locomotives disponibles. Les trains sont gérés par l'ONATRA (Office National des Transports).

(2) Santé et salubrité

Le PLAN QUINQUENNAL DE SANTÉ a été élaboré en 2007 grâce à l'UNICEF et l'OMS en collaboration avec le BDOM (Bureau Diocésain des Œuvres Médicales), L'Armée du Salut, le Rotary Club et l'Inspection Provinciale de la Santé de la ville de Kinshasa. L'objectif global consiste à améliorer la situation sanitaire de la population pour la ville-province de Kinshasa. L'objectif général consiste à améliorer la situation médicale de la population dans la Province de Kinshasa. Les objectifs spécifiques sont : 1) Revitaliser les zones de santé pour corriger les distorsions en vue de retrouver sa fonction en qualité de cellule préliminaire pour les activités de santé et d'hygiène, 2) réorganiser le niveau intermédiaire du secteur de la santé et de la salubrité, 3) rationaliser les finances du secteur médical, 4) renforcer les partenariats intra et inter secteur, 5) développer les ressources humaines pour la santé et 6) renforcer la recherche du système de santé.

A Kinshasa, il n'y a aucun programme d'aménagement du système d'égouts ou un réseau d'égouts ni une usine de traitement des eaux usées. Le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour promouvoir la privatisation du service de collecte des déchets solides.

(3) Education et citoyenneté

L'Enseignement Primaire et secondaire relève de la tutelle du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP). Les systèmes éducatifs fondamentaux et secondaires de DRC consistent en six années d'éducation fondamentale et six années

d'éducation secondaire. Dans éducation secondaire, les premières deux années sont pour les sujets obligatoires de base et les autres quatre années sont pour les sujets spécifiques y compris sujets de la formation professionnelle basée sur les cours sélectionnés. D'après les données de la statistique de MEPSP (2008), le nombre d'étudiants dans école primaire est 778,216 (10.8% dans tout de RDC), le lycée est 431,022 (14.8% dans tout de RDC). Le taux de la présence scolaire est 57.8% pour école primaire et 37.4% pour lycée.

(4) Industrie et emplois

Après le conflit de 1991 et 1993, et les récents conflits armés qui ont entravé le développement économique de la ville, il y a eu un développement intensif des activités des secteurs agricole, chimique et de la construction métallique. En dépit du fait que les principales activités économiques sont menées dans le secteur informel, les phénomènes suivants ont été également observés.

Les activités agricoles jouent un rôle important dans la fourniture des produits qui répondent à la demande de la population à Kinshasa. Il y a quatre centres de production pour l'agriculture, à savoir la vallée de Kimwenza, N'Djili, et les plateaux de Nswenge et Batéké, qui sont utilisés pour les cultures vivrières (manioc, maïs et légumes).

Selon une enquête réalisée auprès des ménages, le taux de la population active n'est que de 42,5%. Ce taux de la population active est composé de 49,7% d'hommes tandis que les femmes représentent 35,7%. Le taux de chômage à Kinshasa ne représente que de 6,3%, avec la majorité des personnes sans emploi étant essentiellement des femmes. Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes dans la tranche d'âge de 25-29 ans.

(5) EAU ET ÉLECTRICITE

Le plan directeur d'approvisionnement en eau de Kinshasa ("Programme Multisectoriel d'Urgence Pour la Réhabilitation et la Reconstruction" - PMURRM, le Plan Directeur d'Approvisionnement en eau Potable de la ville de Kinshasa, BCMI-N° 11.06, Décembre 2007") qui vise à l'amélioration du système d'approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, est formulé par la Banque Mondiale. En mars 2009, les projets déjà réalisés et ceux en cours, dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Concernant les installations électriques de la République Démocratique du Congo, il est estimé qu'un programme d'extension et de réhabilitation est nécessaire pour toutes les infrastructures de production, transport, distribution et approvisionnement en électricité. Toutefois, la mise en application dépend de la source des fonds et de l'assistance d'un bailleur, ainsi que des projets de développement d'autres secteurs.

3.6 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO

Une loi environnementale de base n'a pas encore été préparée en RDC. Les normes de qualité de l'environnement pour l'air, l'eau, le sol et le bruit n'ont pas encore été promulguées. Toutefois, la Constitution de la RDC ainsi que des lois sectorielles et décrets, établissent la gestion des questions y relatives et la protection de l'environnement.

4. SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE DE N'DJILI

4.1 CONDITION NATURELLE

La commune de N'djili est située dans la partie-est de la ville de Kinshasa (une des communes qui composent le District de la Tshangu) et la superficie globale est d'environ 11,4 km². Elle est située à 13 km du centre de la ville de Kinshasa. Kinshasa est située dans la zone tropicale humide. Les précipitations et les températures moyennes annuelles sont d'environ 1400 mm et 25 degrés Celsius.

A la fin de 2007, la population totale de la commune de N'djili était estimée à 320.762. L'on note également que 51,9% de la population totale est constituée des jeunes de moins de 20 ans. La commune de N'djili est une zone très peuplée dans la ville de Kinshasa et sa densité est de 39.790 habitants/km².

4.2 ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

La Maison Communale ou Bureau administratif de la commune se trouve au quartier 7. La commune est divisée en 13 quartiers dotés chacun d'un chef de quartier. L'organisation administrative de la commune comporte à sa tête le bourgmestre et 23 bureaux administratifs. Le personnel comprend les fonctionnaires de la ville province de Kinshasa affectés à la commune de N'djili.

La Société Civile peut être définie comme étant un groupe d'associations, de normes et habitudes/pratiques sociales qui englobent les activités d'une société distinctes de celles de l'Etat et des institutions d'affaires ou commerciales. La Société Civile ou encore les Organisations communautaires à la base (CBO) dans la commune de N'djili s'occupent du développement à la base et du plaidoyer, spécialement dans les secteurs de l'Education et de la Santé. Les églises semblent être l'organisation la plus fiable au sein de la population. Il existe divers types d'associations dans la commune de N'djili, comme par exemple les Clubs des Jeunes. Au niveau du quartier, chaque rue est dirigée par un chef de rue qui a la responsabilité/charge de disséminer l'information du chef de quartier avec les habitants le long de la rue.

4.3 ECONOMIE

La commune de N'djili connaît une gamme variée d'activités socio-économiques tant dans le secteur formel que dans l'informel, bien que le secteur informel soit dominant, comme dans le cas de la Ville – province de Kinshasa. Le secteur primaire représenté par les activités de vente des produits maraîchers de la Commune de N'djili est bien connu des consommateurs de Kinshasa à travers son histoire et son dynamisme dans l'approvisionnement de Kinshasa. Les ateliers de réparation des véhicules constituent le deuxième secteur industriel dont on fait une occupation spécifique à N'djili, vu que toute la ville province de Kinshasa reconnaît le talent et le dynamisme de ces activités.

4.4 POLITIQUE FONCIERE/UTILISATION DES TERRES

De l'examen de la politique foncière dans la commune de N'djili, il ressort qu'il existe neuf catégories principales et douze sous-catégories.

(1) Zone résidentielle ou Quartier résidentiel

Il sied de retenir que la zone résidentielle couvre une superficie environ 60% de la superficie totale de la commune.

(2) Zone administrative ou Quartier Administratif

Il n'existe presque pas d'édifices administratifs, à l'exception de quelques bâtiments situés autour de la Maison communale au Quartier 7.

(3) Zone commerciale ou Quartier commercial

L'on estime ainsi que le niveau des services ne correspond pas à la superficie. L'on retiendra en outre que la zone prévue pour la construction des marchés, notamment aux Quartiers 2, 6 et 7 est insuffisante et ne représente que 0,1 mètre carré par habitant.

(4) Zone Educationnelle

S'agissant du taux de l'occupation des terres, il existe suffisamment d'espaces pour les bâtiments scolaires dans la commune de N'djili.

(5) Centres de Santé

L'on constate cependant que la moitié des sites réservés au secteur de la santé se trouve occupée par l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise au Quartier 7, bien que la population n'ait pas quotidiennement un accès facile à cet hôpital.

(6) Parcs publics

Il n'existe presque de parcs publics équipés et aménagés dans la commune de N'djili. Les terres

publiques et espaces verts inoccupés sont utilisés à des fins récréatives.

(7) Zone agricole ou Périmètre maraîcher

La masse des terres agricoles est située dans les Quartiers 8, 9 et 13 sur la côte est de la Rivière de N'djili.

(8) Transport routier

Dans la commune de N'djili, les routes occupant 10,9% de la superficie totale de la commune, ceci ne représente pas grand' chose.

4.5 CONDITIONS SECTORIELLES

(1) Infrastructure urbaine

Le Boulevard Lumumba et la Route CECOMAF sont localisés dans l'est de la commune, la boucle qui contourne le Quartier 7, la 2^{ème} République et la route d'accès à l'Hôpital du Quartier 7 sont asphaltées. Suite à la détérioration des routes et aux nids de poule, l'état de la chaussée asphaltée n'est pas satisfaisant et les autres artères ne sont pas asphaltées.

Quant aux minibus, les chauffeurs exploitent principalement les avenues asphaltées et leur itinéraire n'est pas clairement défini. L'on compte 20 arrêts de bus dans la commune de N'djili sans abribus.

(2) Installations urbaines

Il existe 4 marchés publics aux quartiers Q2, Q5, Q6 et Q7 dans la commune de N'djili. Les marchés des quartiers 6 et 7 sont les plus vastes tandis que les marchés des quartiers 2, 5 et 6 ne sont pas facilement accessibles, les boutiques étant disséminées le long de routes environnantes.

Actuellement, dans la commune de N'djili, il n'y a que quelques toilettes publiques. En outre, elles sont mal entretenues et génèrent des conditions de saleté et d'insalubrité.

(3) Santé et Assainissement

Les maladies les plus courantes sont la malaria, la diarrhée, la tuberculose, la rougeole, la typhoïde et les maladies sexuellement transmissibles (MST) comme le HIV/SIDA. La Zone de Santé de N'djili coïncide avec l'aire géographique de la commune de N'djili. La zone de santé peut être divisée en 14 aires de santé qui correspondent aux quartiers 1 à 12, et deux aires de santé au Quartier 13 (soit Q13 A et Q13 B). Dans la Zone de Santé de N'djili, il existe deux hôpitaux généraux dont l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise et l'Hôpital de N'djili en plus de 110 centres de santé situés dans les 14 aires de santé. Le tableau ci-après présente les installations de santé dans la commune N'djili.

Les conditions sanitaires de la commune de N'djili constituent un problème grave. Seuls 20%

de ménages ont des toilettes internes. Les ordures constituent un autre problème sérieux observés sur les rues et avenues ainsi que sur les autres places publiques de la Commune de N'djili. Selon les résultats de l'Enquête sociale sur les ménages, 14% de ménages évacuent leurs déchets sur les avenues ou rues ou encore sur d'autres places publiques tandis que les autres ménages évacuent les leurs en utilisant les ramasseurs des ordures ménagères ou encore en creusant un trou dans la parcelle. Il semble dès lors difficile pour la majeure partie de familles pauvres de payer les frais d'évacuation des immondices en recourant aux ramasseurs des déchets. Il n'y a pas de site de décharge officielle dans la commune, les déchets collectés par les éboueurs sont déversés dans des sites de décharge illégaux le long de la rivière de N'djili ou dans des trous creusés dans les rues.

(4) Education

Il existe 202 écoles dans la commune de N'djili parmi lesquelles l'un de quatre Instituts qui organisent la section de Technique Industriel (ITI) de Kinshasa tel que l'indique le tableau ci-après. Plusieurs écoles fonctionnent en double vacation (avant et après-midi).

Le nombre d'élèves est de 68.335 à l'école primaire et de 46.780 à l'école secondaire. Il en découle que les taux de recrutement des garçons tant au primaire qu'au secondaire restent plus élevés et représentent environ le double de la population scolarisable.

Les problèmes qui touchent au secteur de l'éducation sont identifiés à travers l'Enquête sociale sur les ménages ainsi que les ateliers de planification des CLD, y compris les frais d'éducation secondaire et le mauvais état: l'état délabré des établissements et des équipements scolaires. De manière générale, l'enseignement public est gratuit. Les parents doivent cependant payer certains frais aux enseignants pour compenser à la modicité de leurs salaires. De ce fait, les frais scolaires constituent un lourd fardeau pour les parents d'élèves et un obstacle pour envoyer régulièrement les enfants à l'école. L'école semble également devenir un foyer de corruption pour les enseignants et les chefs d'établissement.

(5) Citoyenneté

Les hommes ont tendance à superviser ou à protéger la famille, d'une part, tandis que les femmes ont tendance à contrôler leurs enfants ou à se comporter comme ménagères. Selon les résultats de l'Enquête Sociale sur les ménages, environ trois quarts de chefs de ménages sont des hommes tandis qu'un quart est constitué de femmes-chefs de ménages. Selon les résultats de l'Enquête Sociale des ménages, 58,2% des femmes contribuent au budget familial.

Les enfants, les personnes de troisième âge, les veuves et les personnes vivant avec handicap peuvent être définis comme constituant des groupes vulnérables dans la commune de N'djili. Certaines gens ont tendance à négliger les personnes vulnérables de leur famille à cause de la pauvreté et des conditions de vie difficiles. Le phénomène 'sorcier' constitue un problème

sérieux et difficile pour les personnes vulnérables. Certains qualifient leurs enfants de sorciers et les forcent à quitter la famille. L'on constate parfois que certaines encouragent le phénomène et manipulent les parents. Ce phénomène est l'une des causes de l'existence des enfants de la rue.

(6) Sécurité

La sécurité de la commune de N'djili, particulièrement pendant la nuit, constitue un sérieux problème pour la population. Il y a une forte fréquence des délits comprenant le vol, le viol, le vandalisme et autres activités illégales. Au mois d'août 2008 à titre d'exemple, l'on a enregistré 75 cas de crimes dont deux cas de meurtre selon les statistiques de la Police communal de N'djili.

(7) Industrie et emploi

Dans le secteur agricole, d'autre part, un certain nombre de maraîchers/jardiniers dont les propriétaires des terres et les paysans, travaillent dans le maraîchage de la commune, Ceci représente environ 20% de la population vivant avec moins d'1,5\$US par jour. D'autre part, 82% des dépenses familiales semblent s'orienter vers la nourriture.

(8) Accès à l'Eau et à l'Electricité

Selon les résultats de l'Enquête sociale sur les ménages, 97% des ménages ont accès à l'eau de robinet de la REGIDESO dans leur parcelle ou encore dans la parcelle des voisins. Cependant, la plupart d'entre eux ne sont pas satisfaits de la qualité de l'eau à cause du mauvais état du réseau des tuyaux et de la fourniture irrégulière de l'eau. Il y a également des problèmes d'approvisionnement insuffisant d'eau aux quartiers 5, 6 et 13. Concernant les sources d'énergie, 80% des ménages sont raccordés au courant électrique par la SNEL, bien que le raccordement soit irrégulier et le courant électrique instable. Les habitants se plaignent au sujet de la facturation forfaitaire d'électricité par la SNEL.

5. POLITIQUE DE BASE POUR LA REHABILITATION DE LA COMMUNE DE N'DJILI

5.1 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE N'DJILI DANS SON ENSEMBLE

En fonction des plans et programmes repris ci-dessus, l'orientation de base du programme de développement est présentée comme suit.

Tableau 1 Principales politiques relatives aux plans et programmes appropriés

Infrastructures urbaines (routes)	<ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation et construction des routes intercommunales et des routes reliant les différents quartiers- Utilisation des bus de transport public pour réduire les embouteillages
Santé & salubrité	<ul style="list-style-type: none">- Le développement des zones de santé est l'axe principal de la stratégie pour renforcer le système de santé.- Il vise à améliorer le niveau de fonctionnalité des hôpitaux et des centres de santé

	<p>afin d'offrir des soins de santé de qualité à la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du partenariat communautaire dans l'exécution de la politique sanitaire. - Evacuation des déchets et autre ordures - Restaurer et renforcer les brigades municipales d'aménagement/nettoyage - Organiser des campagnes d'éducation sanitaire et mésologique
Education & citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la scolarité de 64,1% en 2006 à 80% en 2008, et 100% d'ici à 2015. - Réhabilitation annuelle de 10% des salles de classe et les équiper du mobilier scolaire. - Former les enfants en bas âge ayant abandonné l'école et les envoyer dans les centres de formation professionnelle
Eau & énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des infrastructures existantes, et ainsi faciliter l'accès à un plus grand nombre, - Identifier les besoins en eau et les inventorier

5.2 VISION ET CONCEPT DE BASE DEVELOPPEMENT

En considérant les potentiels et la prédominance dans la commune, le concept de base pour le plan de réhabilitation urbaine qui exploite les potentiels du développement communautaire de la commune et augmente l'autonomie des habitants doit être établi comme suit.

Actions de la commune de N'djili

- *Commune modèle pour le développement et la reconstruction de Kinshasa*
- *Commune des actions menées à l'initiative propre de la population*

Puisque le plan de réhabilitation est analogue aux plans pertinents du gouvernement, le concept de base du plan de réhabilitation urbaine est en accord avec les cinq piliers du Programme du Gouvernement Provincial 2007-2011, Province de Kinshasa. Les concepts de base classés dans les cinq piliers du programme sont comme suit.

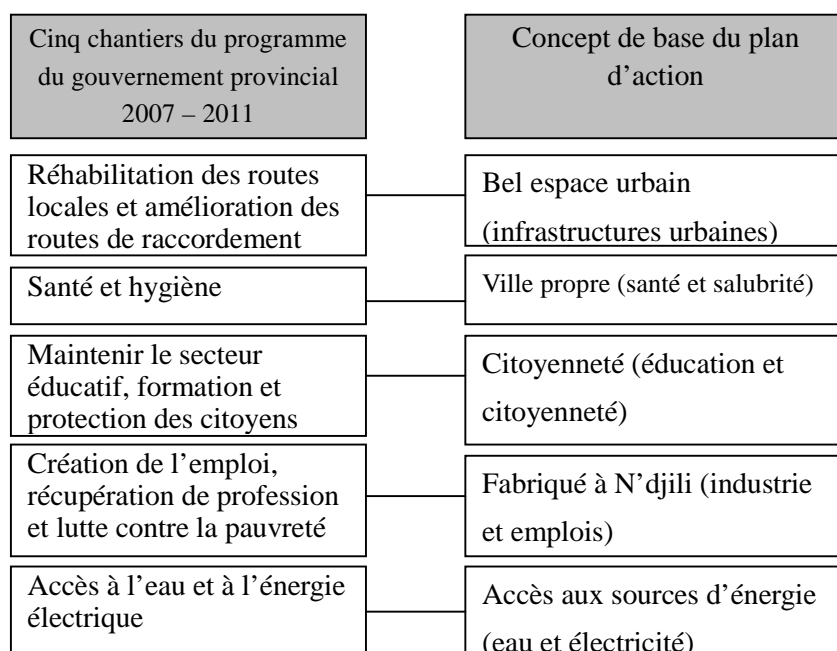


Fig. 2 Relations entre les concepts de base et les cinq chantiers de la ville province de Kinshasa

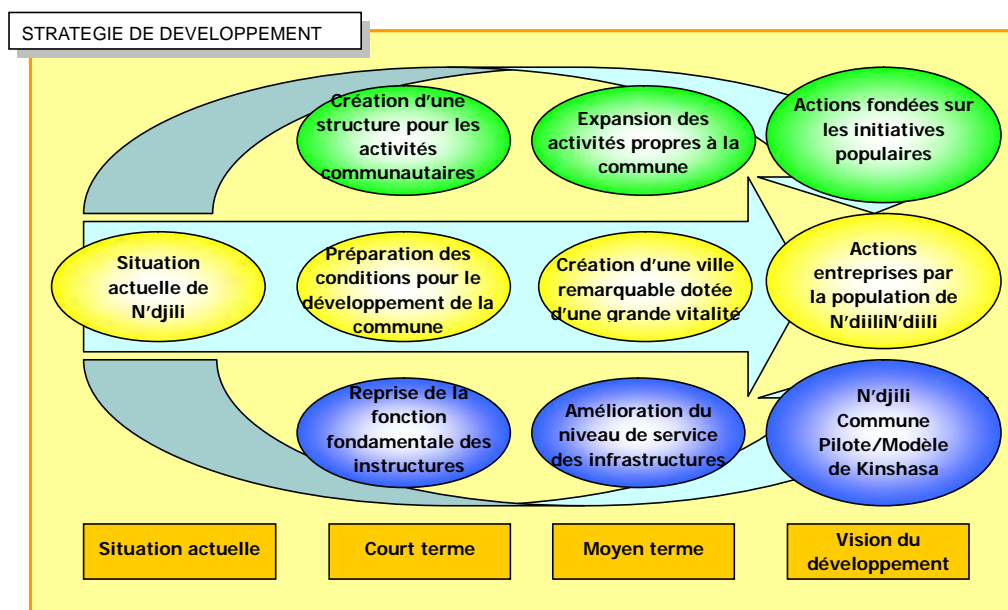


Fig. 3 Approche pour le développement de la Commune pour le péde la Commune N'djili

6. PLAN D'ACTION POUR LA REDYNAMISATION COMMUNAUTAIRE

6.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE POUR L'ACTION

(1) Mécanisme de développement local

Un mécanisme de développement local devrait être une initiative significative pour le développement de la commune. Le gouvernement local, particulièrement l'autorité de la commune, devrait prendre un rôle de dirigeant pour le développement communautaire au niveau local. Ils ont la responsabilité de dessiner des plans de développement et de réaliser des dispositions administratives. De même, les donateurs internationaux peuvent soutenir ces efforts locaux. Cependant, à la fois le gouvernement et les donateurs ont une capacité financière limitée pour résoudre les divers types de problèmes au niveau de la commune. Les mécanismes et initiatives de développement fondamentaux ou au niveau local sont significativement importants pour aborder les divers problèmes de la communauté. A cet égard, le gouvernement et les institutions fondamentales devraient collaborer dans le planning, la mise en œuvre et l'évaluation de ces activités de développement communautaire. Les CLD peuvent être des coordinateurs et facilitateurs clé pour mobiliser la population en coopération avec les églises, les ONG et les associations.

Pour le fonctionnement du mécanisme de développement local, les rôles et responsabilités suivants devraient être entrepris par les acteurs du développement communautaire.

Gouvernement provincial de Kinshasa, Bureau Communal de N'djili, Comité communal de développement (CCD), Comité local de développement (CLD), Organisations civiles (CBO)

(2) Réalisation du Plan d'Action et assurance de la durabilité

La mise en œuvre durable du Plan d'Action de développement requiert l'engagement du gouvernement et des donateurs/bailleurs des fonds et aussi de la société civile et de la population. En général, les dispositions suivantes de l'institution sont nécessaires pour chaque processus de préparation et de mise en œuvre du Plan d'Action.

1) Processus d'organisation

A travers l'Enquête sociale sur le Profil Communautaire, l'équipe du projet JICA a établi de bonnes relations avec les membres du CLD de même qu'avec les parties prenantes du bureau communal de N'djili et le Ministère provincial du Plan du Budget, des Travaux Publics et de l'Infrastructure. L'équipe a impliqué ces parties prenantes dans le processus de collecte des données, ateliers d'organisation et réunions des parties prenantes. Il est nécessaire pour les parties prenantes et particulièrement les homologues de participer aux activités d'organisation en travaillant conjointement avec l'équipe du projet JICA. D'autre part, l'équipe du projet doit être en coordination avec les donateurs/bailleurs pour financer le Plan d'Action dans le futur. Le Plan d'Action devrait être un plan réalisable et un rêve pour le futur. Il est nécessaire d'examiner la capacité et les contraintes actuelles des institutions fondamentales, l'allocation du budget du gouvernement et des donateurs/bailleurs dans tout le processus d'organisation.

2) Processus de mise en œuvre du Projet pilote

Les projets pilotes sont évalués comme un entraînement pour un Plan d'Action faisable. Les leçons apprises seront tirées des projets pilotes. Les faisabilités concernant les aspects institutionnels et techniques doivent être vérifiées par la mise en œuvre. En particulier, les capacités et aptitudes des institutions fondamentales telles que les CLD seront évaluées par leur participation aux activités du projet.

3) Mise en œuvre et Maintenance du Plan d'Action

Les homologues et le CCD doivent prendre des initiatives pour maintenir le Plan d'Action et des initiatives de développement local pour le développement durable de la commune. Le Ministère provincial du Plan du Budget, des Travaux Publics et de l'Infrastructure peut en effet étendre les activités d'organisation de développement au niveau de la commune en utilisant le modèle de N'djili.

6.2 INSTAURATION D'UNE POLITIQUE D'AMELIORATION DES QUESTIONS URBANISTIQUES

(1) Politique de l'amélioration pour Urbanisme et Questions de l'Usage de la Terre

« Conditions Actuelles de la Commune de N'djili », les activités exigées pour l'amélioration de l'environnement urbain en vue la réhabilitation urbaine sont présentées dans le Tableau 2 au titre de politique d'aménagement.

**Tableau 2 Politique d'Amélioration pour la Planification de l'Urbanisme /
l'Aménagement et les Questions Foncières**

Environnement urbain	Planification urbaine	Affaires Judiciaires, Exécution du plan
<p>A-1. Réaménagement Urbain, réaménagement foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation foncière fréquente (aménagement et construction des maisons en étage) - restructurer l'espace public (réseau routier, parc.) - amélioration de l'espace public concernant les projets du développement <p>A 2. Construction et reconstruction d'installations du public individuelles</p> <p>A3. Prescription volontaire des règles de la construction dans la commune de N'djili</p>	<p>B-1. Recensement général de Base pour toute la Province de Kinshasa.</p> <p>B-2. Politique du développement pour faire et préparer le plan global Urbain pour toute la Province de Kinshasa</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de décision politique - Conseil exécutif - discussion et négociation avec chaque commune pour la perspective d'avenir <p>B-3. Prescription des règles de la construction d'après les conditions locales et coutumières</p>	<p>C-1. Améliorer et compléter le système juridique à propos de l'Aménagement urbain/urbanisme, de construction et des questions foncières</p> <p>C-2. Renforcement des Capacités pour l'observation et la vérification des activités de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - le confier à l'association des habitants/de la population locale par exemple

(2) Politique de la Restructuration foncière

1) Au sujet de l'aménagement du nouveau site/lotissement

Il n'existe plus de terrains/d'espaces nouveaux à lotir dans la Commune de N'djili. Il est donc nécessaire de réorganiser les blocs actuels dans une zone urbanisée afin de répondre à la surpopulation et de promouvoir leur utilisation ultérieure.

2) Au sujet des terres arables

L'activité productive y est limitée à la survie pour les agriculteurs. En outre, il joue le rôle de zone tampon avec la rivière et provoque l'érosion. Les caractéristiques géologiques du site agricole actuel sont considérées comme n'étant pas conformes à la construction. Le site doit, de ce fait, être protégé dans le plan d'aménagement futur.

3) Au sujet du système foncier

Le mécanisme d'une restriction foncière claire n'existe pas dans la législation et le système juridique actuel.

4) Assurer une capacité architecturale

Puisque la Commune souffre déjà d'une surpopulation, la remodelisation des bâtiments existants en structure multicouches est nécessaire pour assurer suffisamment d'espace au sol pour les habitants.

5) Réorganisation foncière

Après que l'objectif de mise en œuvre de la mesure susmentionnée et son contexte systématique sont établis, il est nécessaire de diviser les terrains à long terme pour un usage résidentiel, commercial et industriel.

(3)Schéma d'Aménagement Urbain

1) Correspondance à la fonction d'une grande zone urbaine

Dans le plan directeur urbain élaboré par le BEAU en 1975, une route de liaison avec la commune de Matete voisine de la commune de N'djili et la route By-pass Est-Ouest que traverse la partie sud de la commune de N'djili sont prévues en plus du Boulevard Lumumba en rapport avec l'extension de la ville vers l'Est et l'Ouest de Kinshasa.

2) Collaboration ou Relation fonctionnelle avec les communes voisines

Il faut considérer la collaboration fonctionnelle du district (constitué de 5 communes) dont la commune de N'djili et qui correspond à l'extension de la ville dans la partie Est de la future ville de Kinshasa.

3) Reconstruction du réseau routier dans le district

Tout le trafic a tendance à se concentrer sur la route périphérique centrale qui entoure le quartier 7, sous le réseau d'une route radiale actuelle. En considérant l'augmentation et un accroissement de population dans la commune de N'djili, il pourrait y avoir un problème d'efficacité et de sécurité du trafic. Dans un cadre à mi-parcours, une route existante est proposée pour raccordement et une route périphérique extérieure pour être construite.

4) Développement foncier

Dans la tentative d'améliorer l'environnement vital et les conditions de vie dans la situation de délimitation des terrains, il est nécessaire d'essayer des constructions à plusieurs étages et d'introduire des installations communales (routes, parcs et équipements des quartiers) en relançant concomitamment le développement du district.

5) Construction des voies de desserte agricole

L'amélioration de l'environnement du quartier est prévue d'exécution par la réhabilitation des voies de desserte agricole et de l'amélioration de l'environnement de la zone autour de la route.

6.3 PLAN D'ACTION

6.3.1 Politiques/Stratégies et Actions pour l'Infrastructure Urbaine

Tableau 3 Politique/Stratégie de Développement pour des Infrastructures routières et du transport public

Politique	Action
Etablissement des routes et système de maintenance de drainage adéquats avec participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le boulevard Luemba comme une rue principale de N'djili. les rues délabrées Planter des arbres le long de rues et avenues • Réhabilitation des routes pavées existantes • Améliorer le jonction N'djili pour relier la congestion du trafic • Réhabilitation des routes communautaires par LBT. • Nettoyage des caniveaux avec brigade d'assainissement
Assurer une croissance urbaine durable avec une économie forte et stable	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des capacités des Sections de planification urbaine provinciales de la province • Réhabilitation de la zone urbaine centrale (Q7) • Développement de la zone communautaire centrale • Plantation de fleurs et d'arbres le long des rues • Renforcement de l'approche participative pour le développement communautaire
Satisfaire la demande de circulation croissante et assurer la sécurité de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de trottoirs et d'installations de sécurité de la circulation/passages piétons, feux, bosses, etc. • Amélioration des routes tertiaires
Renforcer de l'accessibilité et promouvoir les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des réseaux de services d'autobus, des terminaux d'autobus, des arrêts d'autobus
Etablir un système de réseaux de routes adapté avec accessibilité (à long terme)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un plan de réseaux de routes intégré

6.3.2 Critères de conception pour le développement des Infrastructures routières

Tableau 4 Politique/Stratégie de Développement pour la santé et l'Assainissement

Politique	Action
Réhabilitation des Centres de santé, Aménagement des Centres de santé Système d'entretien (Action ou rôle du gouvernement provincial)	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et construction des centres de santé points focaux des services de santé locaux • Instauration d'un système d'affectation approprié pour les médecins et les infirmiers dans la Zone de Santé de N'djili • Construction d'un Centre des Soins Maternels Infantiles, y compris la chirurgie • Fourniture des équipements médicaux aux centres de santé • Construction et exploitation du site de décharge finale des déchets solides (de MPASA)
Instauration des Systèmes de Gestion des Etablissements de Santé et d'Assainissement/d'Hygiène, Installations sanitaires (Action du niveau communal)	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et construction des toilettes publiques • Formulation du Plan de Gestion de l'Assainissement et d'Hygiène • Instauration un système de gestion des déchets solides, • Construction d'une fosse septique dans le périmètre maraîcher.
Sensibilisation, Promotion des activités de Santé et d'Assainissement (Action à mener par les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les questions d'assainissement et d'Hygiène • Evacuer les déchets solides et promouvoir le recyclage.

6.3.3 Education et Citoyenneté

Tableau 5 Politique/Stratégie de Développement pour l'Education et de la Citoyenneté

Politique	Action
Réhabilitation des écoles et Amélioration de l'Environnement, Appuyer les établissements scolaires et fournir les équipements. (Action ou Rôle de la province)	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du mur de clôture et des toilettes pour les écoles primaires et secondaires, • Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires, • Réhabilitation ou Réfection des salles de classes, • Fournir des équipements supplémentaires aux écoles primaires et secondaires,
Renforcement des capacités de la Société Civile (Action à mener par la Commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un système de suivi des ONG locales;
Action de la population locale ou de la communauté (Action par les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Education Civique, • Education non-formelle en faveur des enfants ayant abandonné l'école, • Promotion des sports et de la culture à travers la commune et les écoles.

6.3.4 Industrie et emploi

Tableau 6 La Politique du Développement de l'Industrie & de l'Emploi

Politique	Action
Promotion Industrielle de N'djili, Amélioration de Production Agricole (Action du Gouvernement Provincial)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des formateurs - maîtres de N'djili à l'ITI • Réhabilitation des marchés, stockages • Création et réalisation du marché des cultivateurs à CECOMAF
Promotion de l'Industrie de N'djili (Action de la Commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un système d'appui à l'industrie
Réseau des petits Vendeurs (Action des habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'association des industries de N'djili

6.3.5 L'Accès à l'eau et à l'électricité

Tableau 7 Politiques de développement intégrées pour la fourniture en eau et courant électrique

Politique	Action
Gestion du réseau de distribution (Action par le Gouvernement Provincial)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du réseau de distribution d'eau/courant électrique et de l'équipement d'eau. • Etablissement du système de gestion du réseau de distribution
Coopération des habitants dans les travaux d'amélioration par REGIDESO, SNAIL par la Commune & les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants doivent participer et coopérer rapidement pour une mise en œuvre homogène du projet d'amélioration. • Les habitants et la communauté doivent faire face à l'interruption de la fourniture en eau /courant électrique causée par les travaux de construction pendant le projet d'amélioration. • L'éducation sociale doit être réalisée dans le cadre de ce projet et doit comprendre « l'amélioration du service de fourniture d'eau /de courant » et « l'amélioration de la prise de conscience des économies d'eau /de courant électrique ».

7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

7.1 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

(1) Infrastructures urbaines

1) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à court terme : 2009-2013) :

- Améliorer le Boulevard Luemba en rue principale de N'djili.
- Réhabilitation des routes bitumées existantes.
- Amélioration de la Jonction de N'djili pour réduire les embouteillages.
- Installation de trottoirs et d'installations de sécurité routière/ passages piétons, feux de circulation, ralentisseurs, etc.
- Développement de capacité pour les Sections d'Urbanisme Provincial de la Province.
- Réhabilitation des routes communautaires utilisant le LBT (Application de la technologie « Do-Nou »).
- Réhabilitation de la zone centrale urbaine (Q7).
- Nettoyage des caniveaux avec la brigade sanitaire
- Plantations de fleurs et d'arbres le long des rues

2) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à moyen terme : 2014-2018)

- Amélioration des routes de troisième ordre.
- Amélioration du réseau routier des bus, terminaux de bus, arrêts de bus
- Développement de la Zone centrale communautaire.

3) Concept de développement du projet à long terme (après 2018)

- Développement d'un plan de réseau routier intégré.

(2) SANTE ET SALUBRITE

1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation et construction des centres de santé.
 - Construction de centres de santé maternelle et infantile avec unité chirurgicale
 - Etablissement de système d'informations sur la santé (HIS) sur les décès épidémiologiques et la santé génésique.
 - Education sanitaire & de santé à l'école.
 - Réhabilitation et Construction de toilettes publiques
-

- Etablir des systèmes de décharge des déchets solides dans la Province
- Formuler un plan de gestion d'hygiène et sanitaire
- Etablir un système de gestion des déchets solides dans la Commune
- Sensibilisation sur les problèmes sanitaires et de santé
- Nettoyage des déchets solides et promotion du recyclage

(3) Education et citoyenneté

1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation des barrières de sécurité pour les écoles primaires et secondaires
- Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires
- Réhabilitation des salles de classe
- Renforcement de la capacité de l'administration de la Commune
- Education Civique
- Education informelle pour enfants hors du système scolaire

2) Concept de Développement des Projets de la Phase de développement (Période à moyen-terme : 2014-2018)

- Fournir du matériel aux écoles primaires et secondaires
- Promotion des sports et de la culture dans la Commune et les Ecoles

(4) Industrie et EMPLOI

1) Concept de Développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- TOT des maîtres de N'djili à l'ITI
- Réhabilitation des marchés, stockages
- Etablir et faire fonctionner le marché des fermiers à SECOMAF
- Etablissement de systèmes de support industriels
- Etablissement d'association industrielle de N'djili

(5) ACCES A L'EAU ET ELECTRICITE

1) Concept de Développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation et modernisation du réseau d'alimentation en eau de RESIDESO et SNEL
-

2) Concept de Développement du Projet à Long-terme à l'issue du Plan d'Action (après 2019)

- Projet d'assistance technique pour la gestion du réseau de distribution

8. PROJET- TEST

8.1 OBJECTIF

Le "Projet-Test" peut se définir comme "un Test ou un essai pour démontrer l'efficacité d'un programme global". L'Etude a mis en œuvre 4 projets pilotes tout au long de la période dévolue à la présente étude. Les principaux objectifs des Projets –Tests s'articulent comme suit :

- Les projets du Plan d'Action comprennent non seulement l'amélioration des équipements ou des infrastructures, mais également la méthode ou l'approche participative, plus particulièrement dans les secteurs de la "Santé et l'Hygiène/Assainissement" ainsi que celui de l'Education et de la Citoyenneté"
- Afin de mettre en oeuvre avec succès une variété de projets, le plan d'action vérifie le bon fonctionnement et l'efficacité des projets en cours. Dans ce contexte, l'étude a essayé de mettre en oeuvre certains projets pilotes afin de vérifier le plan d'action.
- Les projets pilotes ont également l'intention de tirer de précieuses leçons du processus d'essai et d'erreur dans les activités du projet. Les leçons tirées des projets pilotes seraient appliquées dans d'autres projets à l'étape d'implémentation.

8.2 L'EDUCATION CIVIQUE

(1) Grandes lignes du Projet

Objectif général : Les CLD sont reconnus dans la communauté et sont capables de concevoir et de mettre en œuvre divers projets de développement communautaire dans la commune de N'djili dans le cadre des ODM, et ce, dans une approche responsable, participative et transparente

But du projet : Les membres des CLD sont en mesure d'animer le développement communautaire participatif à l'intention de la population locale en se basant sur les attitudes acquises, les connaissances et aptitudes, le respect des lois, les Droits Humains ainsi que la réalisation de la bonne gouvernance.

Résultats :

1. Les membres des CLD sont capable de regrouper leurs besoins en matière de développement communautaire de leur commune et sont totalement conscients de droits

humains à travers les sessions de formation.

2. Les CLD préparent des plans d'action pour le développement communautaire dans chaque quartier, et ce, d'une manière participative.

(2) Plans d'Actions de la Commune par les participants

Après les sessions de formation théorique, les participants ont discuté avec leurs voisins au niveau de leurs quartiers respectifs, des problèmes et des besoins de leur communauté. Il était difficile de résoudre certains problèmes sans ressources extérieures comme pour la construction des écoles. L'Equipe d'Etude de la JICA a animé les participants de manière à ce qu'ils prennent en compte l'utilisation de leurs propres ressources en vue de changer leurs conditions. Les participants ont alors discuté les plans d'actions prioritaires pour la commune de N'djili et sélectionné les trois plans d'actions prioritaires tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 8 Plans d'Actions de la Commune par les participants

Priorité	Plan d'Action
1	Extension de l'Education Civique
2	Curage des caniveaux et Gestion des déchets solides
3	Développement des infrastructures (les caniveaux, les toilettes publiques et le système de drainage constituent une très grande priorité).

8.3L' CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT

(1) Grandes lignes du Projet

Objectif général : Les déchets solides dans les rues-cibles, les marchés publics et les caniveaux sont régulièrement ramassés et évacués à l'initiative des CLD

But du projet : Création des actions durable à la base en vue de réduire le volume des déchets solides et entretien des caniveaux dans chaque quartier.

Résultats :

1. Des comités sont installés dans les 13 quartiers et les 4 marchés en vue d'un système durable de gestion des déchets solides dans la communauté
2. Les membres des CLD et la communauté acquièrent des connaissances sur la manière dont il faut réduire le volume des déchets solides.
3. Les marchés publics, les rues, avenues et caniveaux sont nettoyés par la communauté.
4. Une organisation communautaire de recyclage des plastiques est opérationnelle en vue de recyclage des déchets plastiques.

(2) Réalisations

Le but du projet a été atteint. A travers l'assainissement des marchés ciblés, des caniveaux et des rues et avenues ainsi que la sensibilisation à l'initiative des CLD, l'on a réussi à installer une base, un socle pour les actions durables à la base en vue de réduire les déchets solides et entretenir les caniveaux dans chaque quartier.

Les réalisations du programme de sensibilisation sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Résultats du Programme de Sensibilisation

Place	Nombre de sessions	Bénéficiaires directs
Ecoles	26	5200
Marchés	11	4500
Eglises	3	1000
Total	40	10700

8.4 PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES PAR LA TECHNOLOGIE

“DO-NOU”

(1) Grandes lignes de la Technologie “DO-NOU”

Objectif général : Les nids de poule et érosions sur les routes non asphaltées dans la commune sont réparés par les habitants de la commune à l'initiative des CLD en utilisant la Technologie ‘Do-Nou’.

Buts du Projet : La base pour les actions communautaires à la base en vue de réhabiliter les routes grâce à la participation des habitants de la commune

Résultats :

1. La technologie et les connaissances sont transférées à la population en vue de réhabiliter et entretenir les routes par eux-mêmes
2. Les participants sont capables de transmettre la technologie aux autres habitants ainsi qu'à d'autres communes
3. Les activités d'entretien et de réhabilitation des routes communautaires se généralisent.
4. Les organisations communales et des CLD sont renforcées.

(2) Utilisation ou Application de la Technologie “DO-NOU”

L'utilisation ou l'application de la Technologie “DO-NOU” pour l'entretien et la réhabilitation des routes non asphaltées dans certains pays asiatiques date des années 2000.

Cette technologie a été pratiquée dans les Iles Philippines et elle est en train d'être introduite dans des pays Africains tels que le Kenya, le Cameroun, la Tanzanie, l'Ouganda, etc. La République Démocratique du Congo est le septième pays où cette technologie est pratiquée.

(3) Formation

La formation a débuté le 26 octobre 2009 pour les membres des CLD sélectionnés dans la commune de N'djili.

En date du mardi 27 octobre 2009, tous les formateurs et les candidats formés se sont retrouvés. A l'issue de la formation sur la manière dont il faut remplir les sacs de sable pour en faire des "DO-NOU", les 52 formateurs ont été divisés en 4 équipes de 13 personnes chacune.

8.5 REHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA

(1) Grandes lignes du Projet de Réhabilitation du Boulevard Luemba

Objectif général :

- Réhabilitation du Boulevard Luemba
- Création d'un espace urbain agréable et beau
- Réduction des zones d'inondation grâce à l'installation du système de drainage des eaux des pluies
- Sécuritaire routière grâce à la construction des trottoirs avec des mesures de sécurité routière

But du Projet :

- Distribution urgent des dividendes de la paix aux bénéficiaires
- Collecte des informations sur la pratique des affaires, le design et le devis estimative, la capacité des entrepreneurs locaux en vue de la confirmation pour l'exécution du nouveau projet.
- Renforcement des capacités au niveau du Gouvernement Provincial et du Bureau communal

Résultats :

1. Chaussée asphaltée ou bitumée
2. Construction des trottoirs
3. Construction du système de drainage des eaux des pluies vers le collecteur actuel
4. Acquisition minimale des terres et dédommagement des maisons

(2) Orientation de la conception

L'orientation suivante a été établie pour la conception et l'exécution du projet.

- 1) Construire une avenue symbole dans la commune de N'djili.
 - 2) Assurer la sécurité des piétons, bicyclettes/motos et véhicules.
 - 3) Faire de la commune une cible de prospérité.
-

(3) Bidding

Ce projet a été rendu effectif par AFRITEC sur une base du contrat avec JICA DRC. AFRITEC a été sélectionné à travers l'enchère désignée.

8.6 CONCLUSION

L'équipe d'étude de la JICA a évalué chaque projet pilote et a reporté les résultats et les leçons tirées dans le plan d'action, en particulier, en considération de l'implémentation future et des arrangements institutionnels. D'autre part, dans l'objectif d'évaluer les impacts des projets pilotes, l'équipe d'étude de la JICA a conduit des enquêtes d'évaluation avec questionnaires auprès des personnels homologues, des membres des CDL, et de la population générale de N'djili. Globalement, la plupart des personnes interrogées ont évalué que ces projets pilotes avaient des impacts positifs pour la commune, sans contre-avis significatif parmi les personnes interrogées. Les résultats de l'évaluation de chaque projet pilote par toute la population de N'djili¹ sont présentés dans la figure ci-dessous.

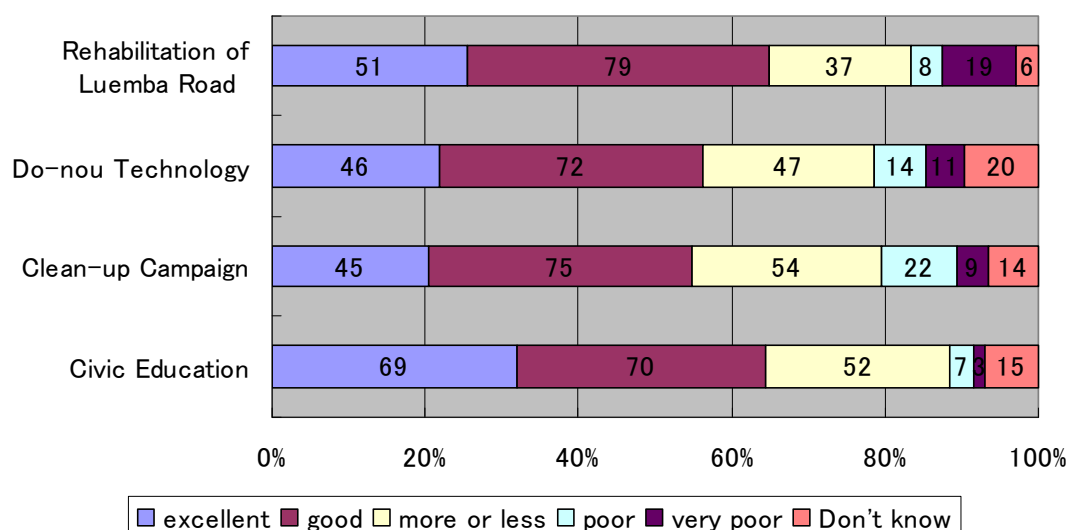


Fig. 4. Résultats de l'évaluation des projets pilotes par la population de N'djili

8.7 CONCLUSION GLOBALE

(1) Accomplissements

1) Augmentation du nombre de participants et renforcement des compétences dans les activités de la commune

L'augmentation du nombre de participants aux activités de la commune a été atteinte à travers la réalisation du projet pilote. Le nombre de participants a non seulement été augmenté, mais la

prise de conscience des habitants de la commune sur l'amélioration de leurs vies et de leur environnement a également été atteinte dans le projet d'éducation civique. De plus, parmi les habitants de la commune, certains membres ont acquis les compétences nécessaires pour conduire l'éducation civique par eux-mêmes. La condition fondamentale pour réaliser le plan d'action dans un futur proche a été formulée en se basant sur ces résultats.

2) Renforcement de l'organisation de la commune

Les membres des CDL qui étaient les acteurs principaux du projet pilote sont devenus capables d'agir systématiquement en tant que membres de l'organisation. De plus, l'aptitude à identifier les problèmes dans un quartier ou une commune et l'aptitude à utiliser les ressources de la commune ont été acquises. Le renforcement de l'organisation de la CDL a été achevé dans une certaine mesure par le biais de ces résultats.

3)Accroissement des activités indépendantes

Les activités d'éducation civique et d'assainissement sont poursuivies partiellement par les individus et les groupes qui ont participé à l'éducation civique, à la campagne de nettoyage et au projet Do-nou, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'organisation de la commune. L'un des groupes a élaboré un plan afin de réaliser l'amélioration des conditions sanitaires. Il est prévu que l'activité de ces organisations de base contribue à la réforme environnementale de la commune et à étendre le cercle des activités indépendantes.

4) Aménagement du centre de la commune

Le projet de réhabilitation du boulevard Luemba représente une amélioration des infrastructures au cœur de la commune. Grâce à l'amélioration de la route, il est prévu que la zone autour du boulevard Luemba, y compris le bureau de la commune, devienne un **centre** vigoureux où les habitants se rassembleront et échangeront.

(2)Recommandations

1) Nécessité d'une amélioration fonctionnelle de l'administration communale

Bien que l'activation d'une organisation de la commune de base ait été achevée en réalisant les projets pilotes, l'administration communale est faible dans ses compétences et son système. Il est nécessaire d'établir une organisation et un système qui permettrait la prise de décisions basées sur l'opinion publique de la commune. Généralement, trois cent mille habitants représentent une ville, par conséquent, la fonction de l'assemblée communale est également nécessaire.

2) Nécessité d'un soutien continu afin d'assurer une activité durable

L'amélioration des activités par les habitants de la commune est encore à son stade le plus

élémentaire et on ne peut avoir la certitude que les activités continueront sans interruption. Par conséquent, il est nécessaire pour le gouvernement provincial et les donateurs de soutenir une activité continue.

3) Reconnaissance du plan d'action et maintien du plan

Bien que la réalisation du projet pilote ait été reconnue par beaucoup d'habitants de la commune, le plan d'action n'est toujours pas reconnu par la globalité des habitants de la commune. En conséquence, il est nécessaire que le plan d'action soit reconnu comme directives pour les actions des habitants, et le plan d'action devrait être mis à jour en fonction des changements de l'environnement.

9. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA

9.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE N'DJILI EN 2018

(1) Contexte Démographique en 2018

Se basant sur les données démographiques les plus récentes de 2008, l'Equipe d'Etude a procédé à des projections démographiques de Kinshasa ainsi que du rayon d'étude de la commune de N'djili en tenant compte des tendances antérieures de mortalité et de fécondité plus l'effet du VIH/SIDA, à l'horizon de l'année-cible 2018.

Tableau 10 Prévisions démographiques en 2018

2007			2018		
2007	Population	Densité/km2	Croissance Annuelle	Population	Densité/km2
RDC	65.837.000	28	3,20%	93.099.000	40
Kinshasa	6.387.725	719	2,35%	8.054.229	907
N'djili	320.762	34.020	1,80%	390.448	41.411

(2) Main d'œuvre et Emploi

La proportion de la population active par rapport à la population totale ou encore le coefficient de la main-d'œuvre (15-60 ans) est de 54% dans l'aire couverte par cette étude. Le taux de participation au travail y compris le secteur formel et l'informel est de 67% selon l'enquête sociale sur les ménages menée par l'équipe pour la zone étudiée. Bien que le coefficient de la main-d'œuvre augmente régulièrement au fur et à mesure que la génération affectée par la guerre civile sera remplacée par une génération plus jeune, l'on estime qu'il va se stabiliser autour de 53,8% en 2018 tel que dérivé de la structure démographique ci-après :

(3) Indicateurs économiques

Les données actualisées sur le Produit Intérieur Régional Brut (PIBR) pour des entités administratives plus petites ne sont pas facilement disponibles en RD Congo. De ce fait, le taux de croissance annuelle du PIBR de Kinshasa prévu de 4,7% au plan de développement provincial 2007-2011 a été appliqué dans la projection. La structure économique de l'aire étudiée ne peut être dérivée que du Produit Intérieur Brut Régional (PIBR). Selon l'enquête sociale sur les ménages effectuée lors de l'étude à N'djili, la part de l'emploi dans le secteur agricole est de 7,4% et les parts de l'emploi dans les industries et les services sont de 33,9% et 58,7% respectivement. Estimant que les paramètres relatifs au travail sont plus au moins les mêmes dans l'aire d'étude de la ville-province de Kinshasa, la structure d'emploi peut être convertie en structure économique en appliquant la productivité différentielle du travail pour chaque secteur. Selon les hypothèses que le PIBR par tête d'habitant de Kinshasa pour l'année 2007 estimé au plan de développement, soit US\$ 260 et un taux de croissance de 4,7%, est appliqué, en conclusion, la structure économique de la zone d'étude est globalement estimée dans le tableau ci-après :

Tableau 11 PIBR par industrie dans la Commune de N'djili en 2007

Industrie	Population	Structure	Coefficient	Modifié	PIBR 2007
Primaire	8.588	7,4%	1,0	4,2%	\$3.537.496
Secondaire	39.342	33,9%	1,2	22,5%	\$18.735.878
Tertiaire	68.122	58,7%	2,2	73,3%	\$61.124.746
Total (PIBR)	116.052	100,0%		100,0%	\$83.398.120
PIBR/tête d'habitant					\$260

9.2 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA

(1) Généralités – " Action de la Commune de N'djili "

Pour concevoir un Plan de Réhabilitation urbaine, le présent plan repasse les données actuelles ainsi que les plans de développement et propose une politique de développement variée de moyen à long terme (soit 10 ans) en même temps que le Plan d'Action. Les étapes qui découlent de la présente étude se présentent comme suit :

- 1re Etape: Compiler les données actuelles sur la Vile-Province de Kinshasa et la Commune de N'djili,
- 2e Etape: Prioriser les demandes communautaires à travers l'approche participative et de dialogues,
- 3e Etape: Déterminer la politique de développement et le Plan d'Action pour la

Commune de N'djili,

- 4e Etape: Examiner les projets-pilotes en vue de feedbacks sur le Plan,
- 5e Etape: Evaluer les Projets-Pilotes et revoir l'Etude afin d'améliorer le Plan,
- 6e Etape: Mettre en œuvre les Projets repris dans le Plan d'Action.

(2) Méthodologie

1re Etape: Analyse de la Situation actuelle de la Ville de Kinshasa et de la Commune de N'djili

L'Etape 1 constitue l'étape initiale du plan de réhabilitation urbaine. Pour comprendre les conditions générales de la commune, la collecte de données est une activité indispensable afin de réaliser le plan d'action.

2e Etape: Etude des besoins communautaires

Afin d'identifier les priorités du développement de la communauté, l'Etape 2 comprenait la collecte de l'opinion de la communauté à travers plusieurs études sur la communauté.

3e Etape: Politique de base et Plan d'Action pour la Commune de N'djili

A l'issue de la collecte des données, l'on a procédé à l'analyse ainsi qu'à l'identification des besoins communautaires, de la politique de base et du Plan d'Action pour la Commune de N'djili.

4e Etape: Mise en œuvre des Projets Pilotes

- a) Objectif du Projet-Test
- b) Sélection du Projet-Test
- c) Création d'une Organisation d'Exécution ou de Mise en œuvre
- d) Elaboration ou conception d'un Plan d'Exécution
- e) Acquisition du budget

5e Etape: Evaluation du Projet-Test et Révision de l'Etude

6e Etape Mise en œuvre du Plan d'Action

1) Sélection des projets prioritaires du Plan d'Action, 2) Composition de l'Equipe d'Etude, 3) Conception/Design de base du Projet, 4) Réunion avec le Gouvernement en vue du budget, 5) Création de l'Organisation de Mise en œuvre du projet, 6) Plan détaillé du Projet, 7) Mise en oeuvre du Projet, 8) Suivi du projet.

10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10.1 CONCLUSIONS

L'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en RDC vise la réhabilitation de la commune de N'djili à travers l'analyse de la situation actuelle et la conception d'un Plan d'Action. Selon les expériences tirées de l'Etude, l'on peut arriver aux conclusions ci-après :

(1) Actions indispensables Identifiées pour les Parties Prenantes

Le plan est étudié comme un plan de réhabilitation urbaine pour la planification des réhabilitations et des reconstructions urgentes juste après un rétablissement à la suite de conflits politiques et/ou d'un bouleversement économique, ce qui est similaire à la situation actuelle dans la province de Kinshasa. Les caractéristiques du Plan englobent une gamme variée d'acteurs/parties prenantes ainsi que des approches/méthodes participatives afin de redynamiser le développement de la Commune. A travers cette étude, l'on a pu identifier des actions nécessaires aux étapes respectives ainsi que les principaux acteurs. Ces informations et les progrès réalisés revêtent un caractère essentiel pour les parties prenantes comme le Gouvernement Central, l'autorité communale/l'administration locale ainsi que les habitants de la commune.

(2) Méthode de participation des Organisations Communautaires

Pour la définition de ce projet, la mission d'étude a toujours mis les informations en commun avec les homologues, et pour impliquer les communautés, elle a pris en compte le renforcement du degré de compréhension du contenu du plan et l'amélioration de l'autonomie des communautés. Initialement, la mission d'étude prévoyait simplement de faire une étude, mais l'élargissement de ses activités à l'organisation d'ateliers et l'exécution d'un Projet pilote par le biais des homologues, a permis le développement de son rôle à conseiller et facilitateur pour l'établissement et l'exécution du Plan d'action à l'initiative des communautés. Cela a aussi donné l'occasion aux communautés de bien comprendre les problèmes de développement auxquels est confrontée la Commune, les mesures à prendre, ainsi que leur propre rôle, et a été reflété sur le contenu concret défini pour le Plan d'action. Ainsi, la procédure et la méthodologie pour la participation des Organisations Communautaires définies pour l'établissement de ce Projet seront aussi pour la mission d'étude une leçon à retenir pour les projets de développement communautaire à venir.

(3) Redynamisation des Organisations Communautaires

Pour le développement communautaire, le plan a encouragé la dynamisation du CLD de N'djili, en tant qu'organisation communautaire des/pour les résidents. En conséquence, le CLD devrait

jouer un rôle indispensable dans les études, ce qui est un facteur essentiel pour le succès des approches participatives.

(4)Compilation des Données Actuelles et Analyse de la Situation dans la Ville-Province de Kinshasa

Les données et informations actuelles de la province de Kinshasa ont été compilées dans le cadre de l'étude par le biais d'interviews des responsables des secteurs pertinents. La politique de développement, les programmes et projets des secteurs respectifs de Kinshasa ont été intégrés pour servir de référence pour l'étude. Pour cette raison, en utilisant ces données et informations, d'autres communes pourront se référer aux informations nécessaires pour construire leurs plans de réhabilitation sous forme de base de données.

(5)Compilation des Données Actuelles et Analyse de l'état des lieux dans la Commune Pilote

L'étude a aussi rassemblé les informations et les données actuelles dans la commune pilote, N'djili, tout en tenant des entretiens avec les parties prenantes, telles que le gouvernement provincial, les personnels responsables, les représentants responsables et les habitants de la communauté. Cette base de données peut fournir les informations nécessaires pour des actions ultérieures à N'djili. Bien que la base de données de N'djili ne puisse pas être appliquée directement à d'autres communes, les démarches de collecte des données et le contenu de base de la base de données leur sont applicables.

(6)Prévision des Besoins Futurs et Définition des Politiques et Stratégies de Base dans la Commune Pilote

Pour établir un cadre socio-économique à Kinshasa et N'djili, l'étude prévoit la demande future et indique des politiques de développement dans la commune pilote, N'djili, par le biais d'analyses statistiques et d'interviews des parties prenantes. Les demandes futures prévues et les politiques de développement indiquées facilitent la prise de décisions efficaces et la formulation de projets adaptés à N'djili en tant que scénario de développement. Bien que ces demandes futures prévues et les politiques de développement indiquées ne puissent pas être directement appliqués à d'autres communes, l'approche de prévision de la demande pour établir un cadre socio-économique et la politique de développement indiquée dans l'étude sont aussi applicables et précieuses pour ces activités.

(7)Conception d'un Plan d'Action dans la Commune Pilote

Pour clarifier les actions nécessaires pour la réhabilitation de la commune, l'étude formule un Plan d'action dans la commune pilote, N'djili, par le biais de l'analyse statistiques et de dialogues avec les parties prenantes. Sous le scénario de développement de N'djili, le Plan

d'action formulé a clarifié les actions nécessaires pour la réhabilitation et les projets priorités à exécuter. Bien que le plan d'action ne puisse pas être appliqué directement à d'autres communes, une variété de menus et d'aperçus de projets priorités sont utiles pour réaliser leurs plans d'action respectifs.

(8) Mise en œuvre des Projets-Tests pour confirmer le Plan d'Action

En vue de vérification du Plan d'Action, l'étude a réalisé les projets pilotes. A travers le processus de mise en place des projets pilotes, les diverses leçons apprises ont été examinées et vérifiées. De plus, le projet pilote contribue non seulement à la vérification du plan d'action, mais motive également la communauté pour la participation au projet. D'après l'expérience rassemblée lors de la mise en place du projet pilote, il est peut-être établi si la démarche est efficace pour le travail d'élaboration du plan d'action.

(9) Validité vérifiée de l'Etude en tant que Modèle de Planification pour la Réhabilitation Urbaine

Comme décrit ci-dessus, l'Etude a appliqué l'approche participative dans la compilation et l'analyse des données. Cette méthode a été bien accueillie par les parties prenantes et elle a été également vérifiée comme une mesure cruciale pour une bonne conception de plan. De ce fait, l'approche participative et sa méthodologie sont très utiles dans l'élaboration des plans de réhabilitation urbaine qui peuvent également être appliquées à d'autres communes comme un modèle de planification pour la réhabilitation urbaine. Cette étude peut très bien s'appliquer à d'autres communes de la Ville-Province de Kinshasa et servir ensuite d'un bon Plan ou Schéma Directeur pour la Capitale Kinshasa sans exclure la possibilité de l'étendre à d'autres provinces et communes de la RDC.

10.2 RECOMMANDATIONS

Sur la base des expériences de l'étude, les recommandations de l'Etude s'articulent de la manière suivante:

(1) Modification adaptée aux caractéristiques de chaque commune :

Le modèle de la commune de N'djili peut être appliqué aux autres communes dans ses grandes lignes de développement. Il exige cependant quelques modifications selon les traits caractéristiques de chaque communauté.

(2) Renforcement du développement des capacités par le biais de l'éducation civique :

Pour une durabilité des actions de développement, les activités de renforcement des compétences au travers d'une campagne d'éducation civique sont d'une importance prépondérante au niveau gouvernemental, communal et au niveau de la communauté, afin de

favoriser une vision unifiée du processus de développement.

(3)Appui à la décentralisation :

L'autonomie de la commune s'avère être un important facteur pour la décentralisation. Toutefois, les organisations provinciales et communales n'ont pas encore atteint leur maturité. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer un appui permanent en matière de renforcement des capacités.

(4)Appui à la communauté :

Les CLD peuvent jouer un rôle actif dans les projets. Pour encourager leurs activités, il est indispensable d'assurer un appui permanent en vue d'un impact durable sur les habitants ainsi qu'une meilleure appropriation du processus de développement. De plus, l'utilisation de moyens divers, comme l'organisation d'ateliers et l'exécution de projets pilotes, par le biais des homologues, constitue un procédé efficace pour renforcer la volonté de participation des habitants dans le cas où des parties tierces, telles que des partenaires de développement, souhaitent soutenir l'établissement de plans et les activités d'Organisations Communautaires comme les CLD.

(5)Coordination des Actions de Développement :

Il est nécessaire de créer une Structure solide de Coordination des actions de Développement Communautaire entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa, le niveau communal et communautaire ou des CLD. Faute de fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement, l'assistance des bailleurs des fonds potentiels et des organisations internationales, ainsi que les activités de coordination vis-à-vis du Gouvernement Provincial de Kinshasa, la Commune de N'djili et les CLD sont hautement escomptées.

**L'ETUDE SUR LE PLAN DE RECONSTRUCTION URBAINE DE LA VILLE DE
KINSHASA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

RAPPORT FINAL

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

CARTE D'EMPLACEMENT

PROFIL DU PROJET

SOMMAIRE EXECUTIF

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ABBREVIATIONS

CHAPITRE 1 INTRODUCTION..... 1-1

1.1 GENERALITES 1-1

1.2 OBJECTIF DE L'ETUDE 1-1

1.3 ZONE DE L'ETUDE 1-2

1.4 PORTEE DE L'ETUDE..... 1-2

1.5 METHODOLOGIE DE L'ETUDE..... 1-3

1.6 ORGANISATION DE L'ETUDE 1-5

CHAPITRE 2: REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT ... 2-1

2.1 PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT 2-1

2.1.1 PLANS DU DEVELOPPEMENT NATIONAL 2-1

2.1.2 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNIUM (ODM)..... 2-1

2.1.3 STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT 2-2

2.2 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT 2-2

2.2.1 POLITIQUES ET CADRES D'ASSISTANCE 2-1

2.2.2 AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LA VILLE DE KINSHASA	2-1
2.2.3 AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE N'DJILI	2-2
CHAPITRE 3: SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA.....	3-1
3.1 SITUATION AU NIVEAU NATIONAL.....	3-1
3.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	3-1
3.1.2 CLIMAT	3-1
3.1.3 GEOLOGIE.....	3-1
3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF	3-1
3.3 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	3-1
3.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	3-2
3.4.1 POPULATION	3-2
3.4.2 PLAN FONCIER	3-2
3.5 SITUATION DU SECTEUR	3-6
3.5.1 INFRASTRUCTURES URBAINES.....	3-6
3.5.2 SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE.....	3-9
3.5.3 EDUCATION ET CITOYENNETE.....	3-14
3.5.4 INDUSTRIE ET EMPLOI.....	3-15
3.5.5 APPROVISIONNEMENT EN EAU.....	3-16
3.6 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO	3-19
CHAPITRE 4 : SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE DE N'DJILI	4-1
4.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	4-1
4.2 GEOGRAPHIE	4-1
4.3 CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES	4-1
4.4 POPULATION	4-1
4.5 ADMINISTRATION DE LA COMMUNE.....	4-3
4.5.1 BUREAU COMMUNAL/MAISON COMMUNALE.....	4-3
4.5.2 CLD.....	4-3
4.5.3 SOCIETE CIVILE	4-3
4.5.4 ORGANISATIONS OU CONFESIONS RELIGIEUSES	4-4
4.5.5 ONG	4-4
4.5.6 ASSOCIATIONS.....	4-5
4.6 ECONOMIE.....	4-5
4.7 POLITIQUE FONCIERE/UTILISATION DES TERRES	4-5

4.8 CONDITIONS SECTORIELLES.....	4-8
4.8.1 INFRASTRUCTURE URBAINE.....	4-8
4.8.2 INSTALLATIONS URBAINES	4-10
4.8.3 SANTE ET ASSAINISSEMENT.....	4-10
4.8.4 EDUCATION ET CITOYENNETE.....	4-12
4.8.5 INDUSTRIE ET EMPLOI.....	4-15
4.8.6 ACCES A L'EAU ET A L'ELECTRICITE	4-15

CHAPITRE 5 : POLITIQUE DE BASE POUR LA REHABILITATION DE LA COMMUNE DE N'DJILI.... 5-1

5.1 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE N'DJILI DANS SON ENSEMBLE.....	5-1
5.2 POTENTIEL DE LA COMMUNE DE N'DJILI.....	5-1
5.3 VISION ET CONCEPT DE BASE DEVELOPPEMENT	5-3
5.3.1 VISION DE DEVELOPPEMENT POUR 2018	5-3
5.3.2 CONCEPT DE BASE.....	5-3
5.3.3 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	5-4

CHAPITRE 6 : PLAN D'ACTION POUR LA REDYNAMISATION COMMUNAUTAIRE..... 6-1

6.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE POUR L'ACTION	6-1
6.1.1 MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	6-1
6.1.2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES	6-2
6.1.3 RÉALISATION DU PLAN D'ACTION ET ASSURANCE DE LA DURABILITÉ.....	6-3
6.2 INSTAURATION D'UNE POLITIQUE D'AMELIORATION DES QUESTIONS URBANISTIQUES.....	6-4
6.2.1 LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'URBANISME ET LES QUESTIONS FONCIÈRES	6-4
6.2.2 POLITIQUE DE LA RESTRUCTURATION FONCIÈRE	6-5
6.2.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT URBAIN.....	6-6
6.2.4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	6-9
6.3 PLAN D'ACTION	6-9
6.3.1 D'INFRASTRUCTURE URBAINE.....	6-9
6.3.2 CRITERES DE CONCEPTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	6-11
6.3.3 EDUCATION ET CITOYENNETÉ.....	6-12
6.3.4 INDUSTIE ET EMPLOI.....	6-13

6.3.5 L'ACCÈS A L'EAU ET A L'ELECTRICITE.....	6-14
CHAPITRE 7 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	7-1
7.1 PLAN D'ACTION DE 10 ANNÉES POUR CHAQUES SECTEURS	7-1
7.1.1 PLAN D'ACTION POUR L'INFRASTRUCTURE URBAINE	7-1
7.1.2 PLAN D'ACTION POUR LA SANTÉ ET LA SALUBRITÉ.....	7-2
7.1.3 PLAN D'ACTION INTÉGRÉ POUR L'EDUCATION ET LA CITOYENNETÉ.....	7-3
7.1.4 PLAN D'ACTION INTÉGRÉ POUR L'INDUSTRIE ET L'EMPLOI	7-3
7.1.5 PLAN D'ACTION INTEGRE POUR L'ACCES A L'EAU ET A L'ELECTRICITE	7-4
7.2 CALENDRIER PROPOSE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE N'DJILI.....	7-4
CHAPITRE 8 : PROJET-TEST.....	8-1
8.1 OBJECTIF.....	8-1
8.2 DESCRIPTION DE L'EDUCATION CIVIQUE.....	8-2
8.2.1 GRANDES LIGNES DU PROJET	8-1
8.2.2 SELECTION DES FORMATEURS	8-1
8.2.3 MODULE ET CONFECTION DE LA MATIÈRE	8-2
8.2.4 SESSIONS DE FORMATION	8-3
8.2.5 PLANIFICATION DES ACTIONS	8-4
8.2.6 FORMATION DES FORMATEURS (TOT)	8-5
8.3 CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT	8-6
8.3.1 GRANDES LIGNES DU PROJET SUR LA CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT	8-6
8.3.2 SELECTION DU PARTENAIRE D'EXECUTION	8-7
8.3.3 REALISATIONS.....	8-9
8.4 PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES PAR LA TECHNOLOGIE "DO-NOU"	8-10
8.4.1 GRANDES LIGNES DE LA TECHNOLOGIE "DO-NOU"	8-10
8.4.2 UTILISATION OU APPLICATION DE LA TECHNOLOGIE "DO-NOU"	8-10
8.4.3 FORMATION.....	8-11
8.5 REHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA.....	8-13
8.5.1 GRANDES LIGNES DU PROJET DE RÉHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA	8-13
8.5.2 PLAN D'EXECUTION	8-15
8.5.3 ETAPE DE LA CONSTRUCTION	8-15

8.6 CONCLUSIONS	8-18
8.6.1 EVALUATION GLOBALE	8-18
8.7 CONCLUSION GLOBALE.....	8-19

CHAPITRE 9 :CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET METHODOLOGIE

DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA	9-1
9.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE N'DJILI EN 2018	9-1
9.1.1 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE EN 2018.....	9-1
9.1.2 MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOI.....	9-2
9.1.3 INDICATEURS ÉCONOMIQUES.....	9-3
9.2 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA	9-4
9.2.1 GÉNÉRALITÉS – ‘‘ ACTION DE LA COMMUNE DE N'DJILI’’	9-4
9.2.2 PROCÉDURE	9-5
9.2.3 METHODOLOGY	9-6

CHAPITRE 10 : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10.1 CONCLUSIONS	10-1
10.2 RECOMMANDATIONS.....	10-3

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Cibles en 2015 et l'état actuel des Objectifs du Développement Millénaire en RDC....	2-1
Tableau 3.1 Questions relatives à l'aménagement urbain et foncier.....	3-6
Tableau 3.2 Situation épidémiologique de la Province (2005)	3-10
Tableau 3.3 Nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la ville-province de Kinshasa	3-11
Tableau 3.4 Estimation de la production de déchets solides dans la province de Kinshasa	3-14
Tableau 3.5 Aperçu des sites d'ensevelissement dans la province de Kinshasa	3-14
Tableau 3.6 Données statistiques des écoles de la province de Kinshasa.....	3-15
Tableau 3.7 Projets en cours dans le secteur de l'eau	3-17
Tableau 3.8 Actuelles installations d'eau dans la Province de Kinshasa	3-18
Tableau 4.1 Activités principales des ONG opérant dans la commune de N'djili.....	4-4
Tableau 4.2 Etablissements de santé dans la commune de N'djili.....	4-11
Tableau 4.3 Etablissements scolaires dans la commune de N'djili.....	4-13
Tableau 4.4 Effectifs des élèves dans la commune de N'djili.....	4-13
Tableau 5.1 Principales politiques relatives aux plans et programmes appropriés	5-1
Tableau 5.2 Matrice SWOT Matrix pour les Situation socio-économiques de la commune de N'djili	5-2
Tableau 5.3 Politique accomplir la Cible pour le Développement de Communauté N'djili	5-5
Tableau 6.1 Politique d'Amélioration pour la Planification de l'Urbanisme / l'Aménagement et les Questions Foncières	6-4
Tableau 6.2 Politique et actions de développement pour l'infrastructure urbaine.....	6-10
Tableau 6.3 Politique et actions de développement pour la santé et l'hygiène.....	6-11
Tableau 6.4 Politique et actions de développement pour l'éducation et la citoyenneté.....	6-12
Tableau 6.5 Politique et actions de développement pour l'industrie et l'emploi	6-13
Tableau 6.6 Politique et actions de développement pour l'industrie et l'emploi	6-14
Tableau 7.1 Plan d'action pour les infrastructures urbaines.....	7-1
Tableau 7.2 Plan d'action intégré pour la santé et la salubrité.....	7-2
Tableau 7.3 Plan d'action intégré pour la citoyenneté et l'éducation	7-3
Tableau 7.4 Plan d'action intégré pour l'industrie et l'emploi.....	7-3
Tableau 7.5 Plan d'action intégré pour l'accès à l'eau et à l'électricité.....	7-4
Tableau 7.6 Calendrier proposé pour la mise en œuvre du Plan d'Action de N'djili	7-5
Tableau 8.1 Modules d'Education Civique.....	8-2
Tableau 8.2 Plans d'Actions de la Commune par les participants	8-5

Tableau 8.3 Résultats des activités d'Assainissement.....	8-9
Tableau 8.4 Résultats du Programme de Sensibilisation.....	8-9
Tableau 8.5 Contenu abrégé du projet.....	8-13
Tableau 9.1 Prévisions démographiques en 2018	9-2
Tableau 9.2 PIBR par industrie dans la Commune de N'djili en 2007.....	9-4
Tableau 9.3 Principaux Rôles de chaque Acteur dans le Plan de Réhabilitation	9-6
Tableau 9.4 Role in The Study Team	9-11

LISTE DES FIGURES

Fig. 1.1 Composition du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa.....	1-1
Fig. 1.2 Organisation générale de l'Etude.....	1-3
Fig. 1.3 Calendrier de l'Etude.....	1-4
Fig. 1.4 Organigramme de l'Etude.....	1-5
Fig. 3.1 Répartition de la Population	3-3
Fig. 3.2 Plan Directeur Urbain Particulier pour la contrée de N'djili	3-4
Fig. 3.3 Structure du Plan Foncier Actuel.....	3-5
Fig. 3.4 Etat actuel des routes primaires à Kinshasa.....	3-6
Fig. 3.5 Carte des projets des routes par chaque donateur à Kinshasa.....	3-7
Fig. 3.6 Volume de la circulation/Trafic routier à Kinshasa.....	3-8
Fig. 3.7 Nombre d'accidents et de victimes par accident	3-8
Fig. 3.8 Réseau fluvial du fleuve Congo et ses affluents	3-13
Fig. 3.9 Plan Directeur d'approvisionnement en eau de la province de Kinshasa (2009-2017)	3-17
Fig. 4.1 Densité démographique par Commune (2007).....	4-2
Fig. 4.2 Organigramme de l'Administration de la Commune de N'djili	4-3
Fig. 4.3 Politique foncière actuelle dans la commune de N'djili.....	4-7
Fig. 4.4 Largeur des avenues	4-8
Fig. 4.5 Image du volume de circulation routière des piétons	4-8
Fig. 4.6 Itinéraires des bus, Arrêts des bus et Zones desservies.....	4-9
Fig. 4.7 Décharges/dépotoirs sur la pente vers la rivière N'djili.....	4-12
Fig. 4.8 Réseau de Distribution d'Eau dans la Commune de N'djili	4-16
Fig. 5.1 Relations entre les concepts de base et les cinq chantiers de la ville province de Kinshasa	5-4
Fig. 5.2 Approche pour le développement de la Commune pour le péde la Commune N'djili	5-4
Fig. 6.1 Proposition du modèle de développement commune	6-1
Fig. 6.2 Structure de l'espace urbain.....	6-8
Fig. 6.3 Problèmes, Action et but des Infrastructures routières et du transport public	6-10
Fig. 6.4 Problèmes, Action et Objectif du Secteur des déchets solides	6-11
Fig. 6.5 Problèmes, Action et Objectif du Secteur de l'Education et de la Citoyenneté.....	6-12
Fig. 6.6 Actions de l'Industrie & de l'Emploi.....	6-13
Fig. 6.7 Les problèmes, l'Action et le But dans le secteur de Fourniture d'Eau	6-14
Fig. 8.1 Affiche sur l'Education Civique	8-3
Fig. 8.2 Niveau de compréhension des participants dans chaque Module.....	8-4

Fig. 8.3 Actions prioritaires des Quartiers	8-4
Fig. 8.4 Sessions de formation et Sac and Mise en œuvre des Plans d'Action par l'initiative locale	8-5
Fig. 8.5 Extension de l'Education Civique par l'initiative locale	8-6
Fig. 8.6 Activités d'Assainissement.....	8-8
Fig. 8.7 Type de Réhabilitation de la route par la Technologie "DO-NOU"	8-11
Fig. 8.8 Formation sur terrain	8-12
Fig. 8.9 Résultat de la formation sur terrain ou Formation pratique.....	8-12
Fig. 8.10 BeforeConstruction.....	8-14
Fig. 8.11 Carte géographique.....	8-14
Fig. 8.12 Profil ou coupe transversale.....	8-15
Fig. 8.13 Organigramme d'exécution et de Collaboration pour le Projet-Test	8-15
Fig. 8.14 Programme de construction d'origine	8-16
Fig. 8.15 Final Work Schedule for the Rehabilitation of Blv. Luemba.....	8-17
Fig. 8.16 Completion of the Construction.....	8-17
Fig. 8.17 Handing Over Ceremony.....	8-17
Fig. 8.18 Résultats de l'évaluation des projets pilotes par la population de N'djili.....	8-18
Fig. 9.1 Structure démographique de N'djili en 2018.....	9-2
Fig. 9.2 Projection du PIB National.....	9-3
Fig. 9.3 Projection PIBR (US\$)	9-4
Fig. 9.4 Procédure pour le Plan de Réhabilitation Urbaine.....	9-5
Fig. 9.5 Mode de Sélection des Projets-Tests	9-8
Fig. 9.6 Organigramme –type de l'Organisation d'Exécution	9-9

LISTE D'ABREVIATIONS

Abréviation	Français
ADF	Fonds Africains de Développement
AfDB	Banque Africaine de Développement
AIDS	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
AU	Union Africaine
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAU	Bureau d'Etude d'Amenagements Urbains
BM	Banque Mondiale
BTC	Coopération Technique Belge
CAF	Cadre d'Assistance aux Pays
CBO	Organisation Communautaire
CCD	Commission Communale de Développement
CIDA	Agence Canadienne de Développement International
CLD	Comités locaux de Développement
CTB	Coopération Technique Belge
DAC	Comité de l'Assistance au Développement
DFID	Département Britannique pour le Développement International
DID	Quartier à Très Forte Densité
DRC	République Démocratique du Congo
DVDA	Direction des Voies de Déserte Agricole
EC	Commission Européenne
EIA	Evaluation de l'impact sur l'environnement
EMRR	Programme d'Urgence Multi-Sectoriel pour la Réhabilitation et la Reconstruction
EU	Union Européenne
FAO	(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDI	Investissement Direct Etranger
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPR	Front Patriotique Rwandais
GDP	Produit Interieur Brute
GEEC	Groupe d'Etudes Environnementales du Congo

Abréviation	Français
GIS	Système d'Information Géographique
HDI	Indice de Développement Humain
HIPC	Pays Pauvres Très Endettés
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
HIV	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
IDA	Association pour le Développement International
IDP	Déplacés Internes
IEE	Evaluation Environnementale préliminaire
IFAD	Fond International de Développement Agricole
IMF	Fond Monétaire International
JICA	(Agence japonaise de coopération internationale)
JPY	(Yen japonais)
LBT	Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)
MONUC	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
NGO	Organisation Non-Gouvernementale
OAU	Organisation de l'Union Africaine
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODA	Aide de Développement Officielle
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONATRA	Office National des Transports
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OR	Office des Routes
OVD	Office des Voiries et Drainage
PHC	Soins de Santé Primaires
PNUD	Programme des NationsUnies pour le Développement
PRSP	Document Stratégique de Reduction de la Pauvreté
PTA	Association des Parents et Enseignants
RDC	République Démocratique du Congo

Abréviation	Français
REGIDESO	Régie Nationale de l'Alimentation en Eau Potable
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SIG	Système d'Information Géographique
SNEL	Société Nationale d'Électricité
SNHR	Service national hydraulique rural
TOT	Formation de Formateurs
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	(Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	(Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)
UNOPS	(Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)
USAID	Agence Américaine de Développement International
USD	Dollar Américain
WB	Banque Mondiale
WFP	Programme Alimentaire Mondial
WG	Groupe de Travail
WHO	Organisation Mondiale de la Santé
WHP	Programme de Santé Féminine
WIR	Document des Investissements Internationales
WTP	Usine de Traitement d'Eau

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 GENERALITES

Le Gouvernement de la RDC sous le régime du Président Joseph Kabila a entrepris une série de réformes économiques à travers le pays. Pour appuyer ces réformes, le Gouvernement du Japon a, par le biais de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), financé l'Etude pour le Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa en sélectionnant la commune de N'djili comme Commune Pilote pour la présente étude.

La commune de N'djili fait partie du District de la Tshangu dans la ville de Kinshasa. Elle est située au sud de la commune de Masina dont elle est séparée par le Boulevard Lumumba. Elle se trouve dans la plaine de la partie Est de la ville de Kinshasa au-delà de la rivière N'djili. Elle compte 13 quartiers. La population de la commune de N'djili a augmenté à cause de l'exode rural. Ce flux interne des populations a accru le niveau de pauvreté à cause de la carence remarquable dans des infrastructures sociales de base ainsi que le manque d'infrastructures économiques susceptible d'appuyer les activités économiques. En se basant sur la situation ci-dessus dans la commune de N'djili, la commune de N'djili est choisie comme commune pilote pour aider les habitants de la commune à résoudre les problèmes actuels. Et les expériences de la commune de N'djili se reflètent dans l'établissement de la méthodologie pour les plans de réhabilitation à Kinshasa. Une étude d'urgence doit être menée à Kinshasa, la Capitale de la RDC, aux fins d'assurer la paix à toute la population congolaise.

1.2 OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine de la commune pilote, N'djili dans ce cas.

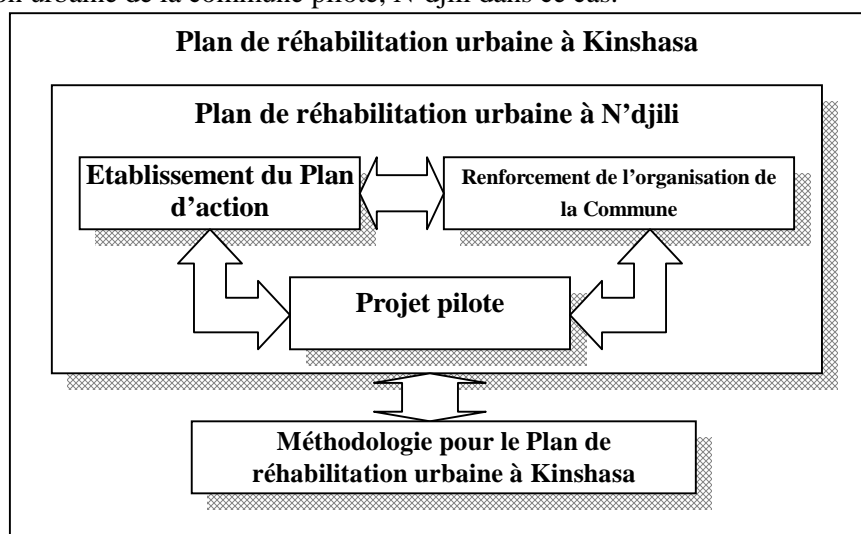


Fig.1.1 Composition du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa

1.3 ZONE DE L'ETUDE

La zone étudiée couvre la ville-province de Kinshasa tel qu'indiqué sur la carte géographique au début du présent rapport.

1.4 PORTEE DE L'ETUDE

La portée du travail est basée sur l'accord conclu le 8 août 2007 entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa et l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale qui en détermine la portée comme suit ;

(1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote

- a) Revoir les lois, règlements, politiques et arrangements institutionnels actuels ayant trait au développement de la Commune ;
- b) Revoir les études antérieures, les plans de développement, les projets ainsi que les enquêtes sur la circulation routière dans la Commune ;
- c) Revoir d'autres données et informations existantes liées au développement de la Commune (terrains disponibles, infrastructures existantes)
- d) Mener une enquête sociale et d'autres enquêtes nécessaires
- e) Dresser les profils de la population; et
- f) Mener des enquêtes sur la circulation routière (trafic routier).

(2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune

- a) Créer un cadre approprié de discussion sur la planification, avec la participation des populations locales ; et
- b) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune

(3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine

- a) Préparer un cadre socio-économique d'avenir
- b) Prévoir un plan d'avenir de demande des terrains (zone d'habitations, zone commerciale, industrielle, etc.) ;
- c) Considérer le tracé et dresser une carte de la Commune
- d) Proposer des projets de développement des infrastructures;
- e) Dresser les profils pour les projets de développement des infrastructures; et
- f) Proposer un plan de réhabilitation urbaine des communes.

(4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)

- a) Sélectionner les projets pilotes;
 - b) Organiser la conception et l'évaluation des coûts de(s) projet(s) pilote(s)
 - c) Préparer le plan de mise en œuvre du / (des) projet(s) pilote(s)
 - d) Préparer les documents d'appel d'offres du (des) projet(s) pilote(s)
 - e) Organiser les appels d'offres et sélectionner les entreprises pour le(s) projet(s) pilote(s) ; et
 - f) Mettre en œuvre le(s) projet(s) pilote(s).
-

(5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)

- a) Evaluer et analyser les résultats du (des) projet(s) pilote(s);
- b) Résumer les leçons apprises pendant la mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s); et
- c) Identifier les problèmes et les contre-mesures pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation urbaine.

(6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine

- a) Finir le plan de réhabilitation urbaine avec les feedbacks de l'évaluation du (des) projet(s) pilote(s); et
- b) Recommander une méthode et un processus efficaces pour concevoir des plans de réhabilitation urbaine à Kinshasa.

1.5 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En vue d'atteindre les objectifs par l'application des éléments du travail ci-haut décrits, l'étude est menée à travers la procédure et la méthodologie suivantes.

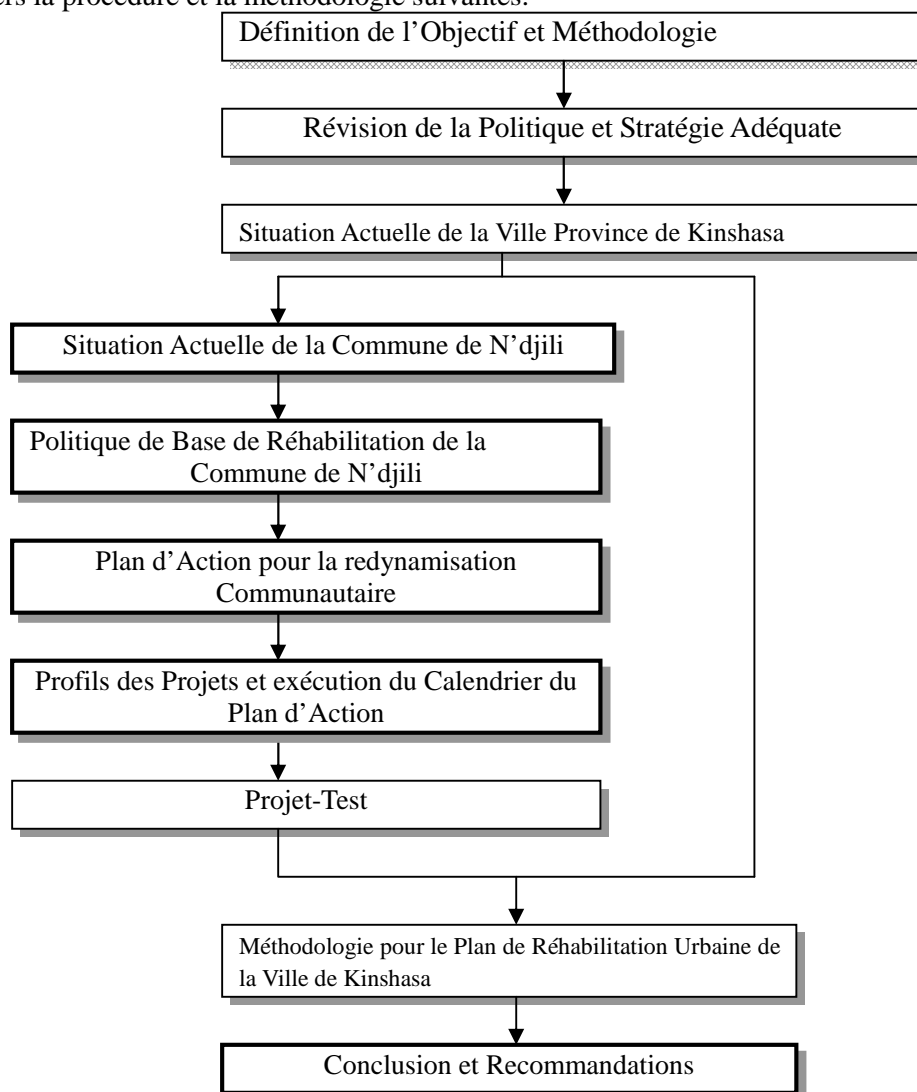


Fig.1.2 Organisation générale de l'Etude

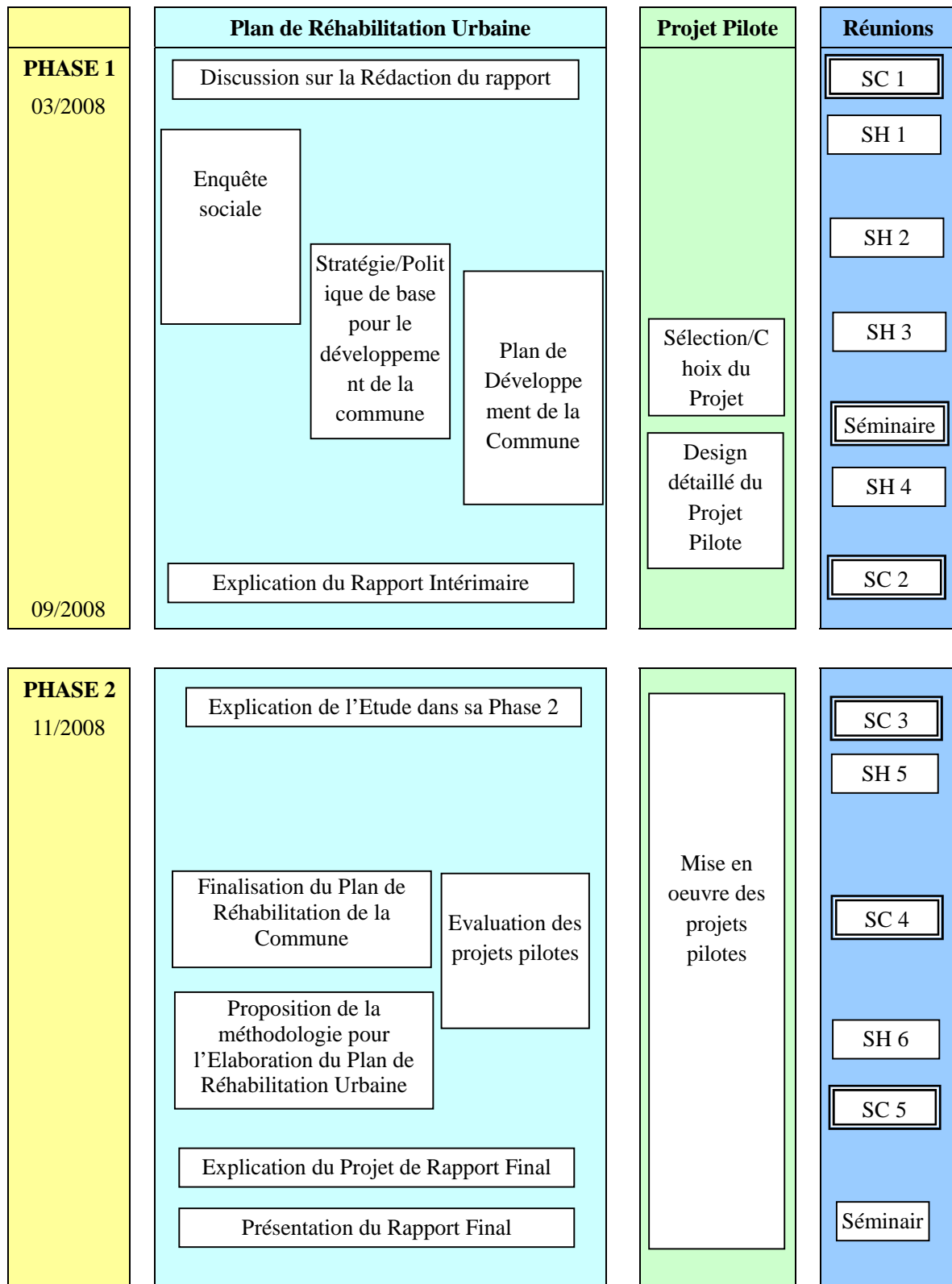


Fig.1.3 Calendrier de l'Etude

1.6 ORGANISATION DE L'ETUDE

L'étude est menée avec la collaboration étroite du Gouvernement Provincial de Kinshasa et de la Commune de N'djili. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa est représenté par le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures (anciennement Ministère de la Reconstruction et du Plan) tandis que le bureau la Commune représente N'djili. L'Equipe d'Etude est organisé par l'équipe d'étude de la JICA, les membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa et la Commune de N'djili.

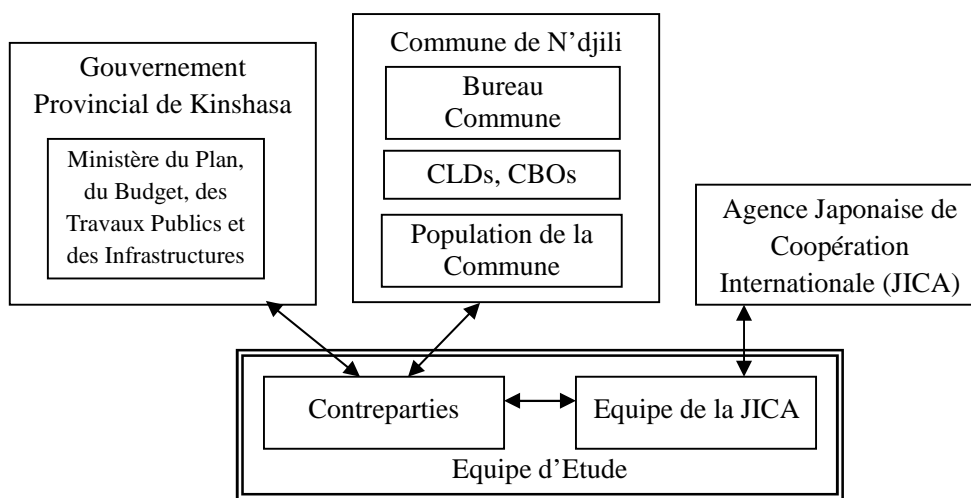


Fig.1.4 Organigramme de l'Etude

CHAPITRE 2: REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

2.1 PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

2.1.1 Plans du Développement National

Le Gouvernement congolais a exprimé une vision ambitieuse pour le développement du pays. Cette vision est articulée dans le DSCRP présenté au mois de juillet 2006. Ce document met l'accent sur la rupture avec les pratiques anciennes pour assurer enfin une importante amélioration des conditions de vie à travers tout le pays comme condition d'une paix durable et d'une éventuelle relance économique. Le DSCRP actuel est fondé sur le DSRP intérimaire de 2001 et comme la DSRP intérimaire (qui a été approuvé par toutes les forces politiques congolaises au début du processus de paix), il a créé un large consensus autour de toutes les composantes - clés.

2.1.2 Objectifs de Développement du Millénum (ODM)

La RDC risque de rater la plupart des Objectifs de Développement du Millénum en 2015. Pendant qu'il n'existe pas d'information sur les statistiques détaillée, les indicateurs disponibles suggèrent que le conflit a causé un "développement régressif" dans les secteurs sociaux. L'espérance de vie est de 43 ans, la mortalité infantile en-dessous de 5 ans, s'élève à 205 sur 1000. Le pourcentage du développement humain de la RDC a diminué de plus de 10% dans les dix années antérieures et le rang actuel de la RDC est de 167 sur 177 pays à taux élevé.

Tableau 2.1 Cibles en 2015 et l'état actuel des Objectifs du Développement Millénum en RDC

Objectif de Développement du Millénum	1990	Cible	/Etat	Remarque
Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim	80.0%		71.0%	
Réaliser l'éducation primaire universelle	54.4%	100%	64.0%	
promouvoir la parité genre		100%	0.78	Filles à l'âge de l'école primaire
			0.58	Secondaire
Réduire la mortalité infantile	205	69	205	Sur 1,000
Améliorer la santé maternelle	1,300	975	990	Sur 100,000
Lutte contre VIH/SIDA, malaria et autres maladies	<4%		3.2%	
Assurer la protection de l'environnement forestière	62.0%		59.0%	
Taux des gens sans accès adéquate à l'eau potable	36	18	78	Niveau de base en 1980

Source: DSCR

2.1.3 Stratégie du développement

La RDC s'est engagée à améliorer les indicateurs sociaux. En démontrant son engagement pour réaliser les Objectifs du Millénaire et la reconnaissance du capital humain dans la réduction de la pauvreté, le gouvernement consacre un chantier entier du DSCRП pour développer les différents secteurs sociaux. Les Stratégies de développement suivantes donnant la priorité à cinq secteurs avaient été déclarées par le président qui pourrait coordonner le plan régional de développement qui est proposé dans la présente étude.

- a) Réhabilitation de l'infrastructure locale y compris le réseau routier
- b) Santé et hygiène
- c) Education, formation et sécurité humaine
- d) Création des opportunités d'emploi et allégement de la pauvreté
- e) Accès à l'eau et à l'électricité

2.2 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans l'année fiscale de 2003 – 2004, la RDC a reçu la somme de 3.183 millions de dollars Américains d'aide au développement par les donateurs, ceux-ci se définissent comme une organisation internationale des pays industrialisés. Cette somme représentait la deuxième aide au développement la plus importante, derrière l'Irak. Concernant la RDC, les Etats-Unis étaient le premier donateur, suivis par les pays européens suivants en ordre décroissant: la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Particulièrement dans le contexte du processus de maintien de la paix et de rétablissement de l'économie post-conflit en RDC, l'aide au développement pour la RDC vise le Programme d'Urgence de Réhabilitation de Kinshasa et des provinces de l'Est.

2.2.1 Politiques et cadres d'assistance

En vue d'assister plus efficacement et améliorer les effets synergiques, les donateurs ont mis leurs politiques et d'assistance et plans d'action.

2.2.2 Aide au développement dans la ville de Kinshasa

Les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le HCR, le FNUAP/UNFPA, apportent l'aide à la santé, l'hygiène, l'éducation ainsi qu'au développement des secteurs communautaires dans la ville de Kinshasa. L'aide de développement bilatéral a également financé ces secteurs grâce à la collaboration de la Belgique (CTB), le Royaume-Uni (DFID), les Etats-Unis (USAID) et l'Allemagne (GTZ).

2.2.3 Aide au développement dans la commune de N'djili

Dans la commune de N'djili, l'aide au développement est apportée par la CTB, la Chine et l'ONU-HABITAT.

(1) Aide au développement par la CTB

Dans la commune de N'djili, la CTB a mis en place le projet de réhabilitation de route de la route Cecomaf. La route Cecomaf est une route en asphalte de 2,2Km de longueur avec un système d'écoulement des eaux qui part de la route de l'aéroport, vers le sud le long de la rivière N'djili.

(2) Aide au développement par la Chine

La Chine a construit l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise en 2007. L'hôpital, qui est équipé d'installations de niveau avancé, est désigné comme l'hôpital de référence du district de Tshangu.

(3) L'Assistance au Développement par l'ONU-HABITAT

L'ONU-HABITAT (Programme de Peuplement Humain des Nations Unies) met en place un projet de développement des compétences dans la commune de N'djili et la commune de Masina pour les responsables communaux, les dirigeants du CLD et les ONG depuis novembre 2008. La période de mise en place est de deux ans. Le contenu du renforcement des compétences est constitué des modules suivants:

Module 1: Direction locale

Module 2: Gouvernance économique locale

Module 3: Participation au développement communal

CHAPITRE 3: SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

3.1 SITUATION AU NIVEAU NATIONAL

3.1.1 Situation géographique

La Ville de Kinshasa est située dans une plaine alluvionnaire à environ 700 km en amont du Fleuve Congo à partir de l'Océan Atlantique avec une altitude variant entre – 550m à 300m au-dessus du niveau de la mer. Le Bassin du Congo constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable. Le niveau de l'eau du Fleuve Congo tend à augmenter pendant la saison des pluies qui commence autour du mois de novembre.

3.1.2 Climat

Le climat de la République Démocratique du Congo compte deux saisons dont la saison des pluies et la saison sèche. La saison des pluies s'étend de novembre à avril et la saison sèche de mai à octobre. La METELSAT, l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite est chargée des études météorologiques.

3.1.3 Géologie

La couche de la surface de la Ville de Kinshasa est constituée de sable et d'argile limoneux provenant des sédiments de la rivière. Une couche de grès se trouve entre 6 m et 10 m en-dessous de la surface du sol.

3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF

La RDC compte actuellement 11 provinces dont la Ville-Province de Kinshasa qui est la seule ville dotée d'un statut spécial en RDC. Il existe des Divisions Urbaines pour les différents Ministères. Ces Divisions Urbaines ont jusque-là fonctionné sous l'Autorité du Gouvernement Central. Cependant, après la promulgation de la Loi sur la Décentralisation par le Président de la République en juillet 2008, certaines fonctions du Gouvernement Central ont été transférées au Le Gouvernement Provincial de Kinshasa. Il sied de noter que le Gouvernement Central compte plus de Ministères que le niveau provincial étant donné que la plupart des fonctions du Gouvernement Central fusionnent en un seul Ministère au niveau provincial. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa compte ainsi 10 ministères ayant en leur sein des Divisions Urbaines.

3.3 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

De manière générale, la commune constitue l'unité ou l'entité de base dans la Ville-Province de Kinshasa qui compte actuellement 24 communes au total. En ce qui concerne la commune de

N'djili, elle est dirigée par le bourgmestre, un représentant de la commune avec 28 services publics. La Commune de N'djili est également dotée d'un bureau communal administratif ainsi que 23 sous-bureaux administratifs. Les zones d'habitation dans la commune sont appelées « Quartiers », et elles ont leurs propres Chefs de Quartier respectifs.

3.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

3.4.1 Population

Selon les résultats de l'enquête sociale sur les ménages menée en 2004 par l'Institut National des Statistiques (INS), la population de la ville de Kinshasa est constituée de 51,2% de femmes. La majeure partie de la population est constituée d'une génération plus jeune et dont plus de la moitié (soit 51,3%) à moins de 20 ans. De cette population, 97,9% sont constitués par des Congolais et Congolaises, dont 71% sont originaires de Kinshasa ou des provinces voisines.

3.4.2 Plan Foncier

(1) Plan Foncier Actuel

Les deux plans suivants sont présentés au titre de Plan Foncier Directeur pour la Ville de Kinshasa et la Commune de N'djili. Ils furent élaborés au cours des années 1960-1970. Par conséquent, le plan n'est pas complètement approprié pour la situation urbaine actuelle.

1) Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

Ce Plan Directeur concerne la Région Economique de Kinshasa (REK). L'étude du Plan avait débuté en 1972 et son esquisse fut présentée en 1975. Le B.E.A.U. (Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain) était essentiellement actif dans la planification et l'étude de ce plan directeur. Ce Plan constitue le dernier plan directeur qui couvre toute la ville

Le Plan vise à atteindre ses objectifs à l'horizon 1990.

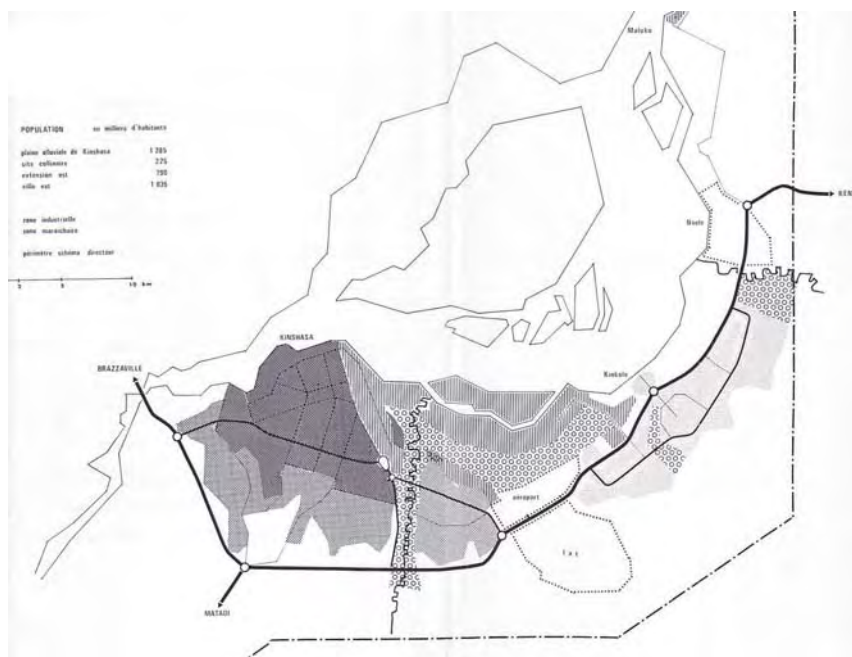


Fig. 3.1 Répartition de la Population

Source: SDAU Kinshasa (BEAU, 1975)

2) Agglomération de N'djili: Plan particulier d'aménagement

Le plan directeur du quartier a été prévu pour chacune des communes dont N'djili, Masina et l'actuelle commune de Kimbanseke qui fut prévue en 1969 avant la décision relative au Plan Directeur de la Ville en 1975 à l'intention de la REK. Ce plan directeur fut présenté comme un document de planification sur la base de l'ordonnance gouvernementale relative à la planification urbaine (Décret du 20 juin 1957 sur l'Urbanisme) avec l'appui d'une institution française. Ce document est constitué de fiches de planification, des croquis/plans ainsi que des documents relatifs aux règlements et mesures d'application de la planification urbaine.

Le plan d'aménagement des quartiers prévu pour les trois communes était élaboré (Voir Fig.3.3.3.). Le Plan foncier et le plan d'aménagement du site du projet pilote sont repris dans le croquis du plan. Il n'existe pas de document de planification qui explique le processus de planification à partir de conclusions des enquêtes pour des projets concrets. Toutefois on ne peut pas confirmer s'il existe ou non.

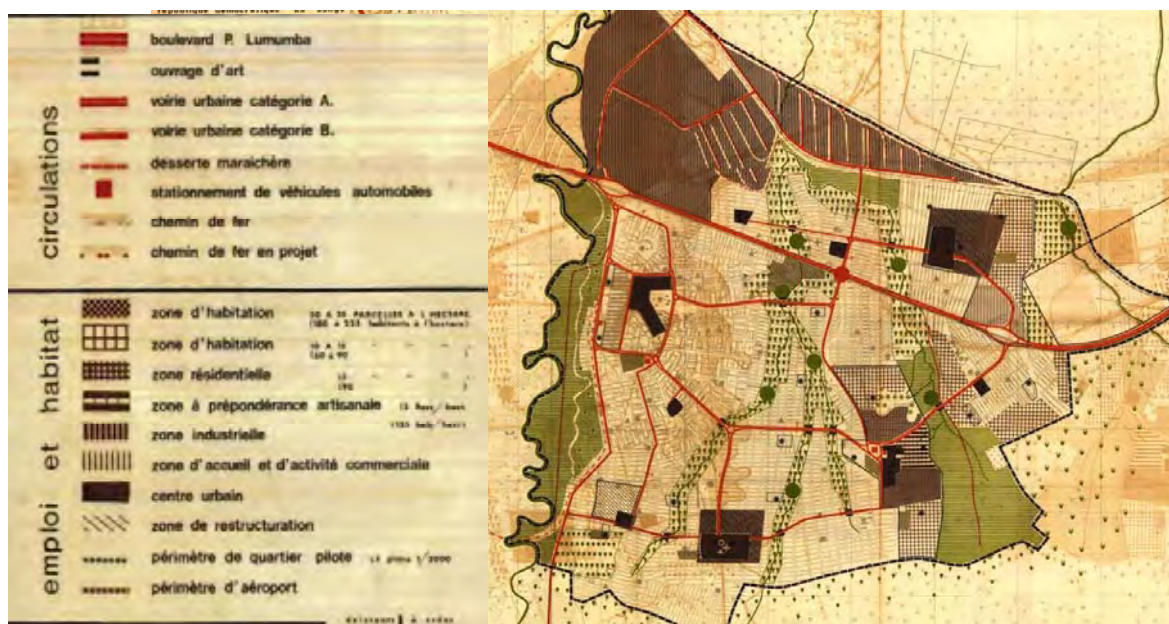


Fig. 3.2 Plan Directeur Urbain Particulier pour la contrée de N'djili

Source: Agglomération de N'Djili, plan particulier d'aménagement (BERU, 1969)

(2) Structure foncière actuelle

La situation foncière de l'actuelle ville de Kinshasa est présentée à la figure 3.3.4.

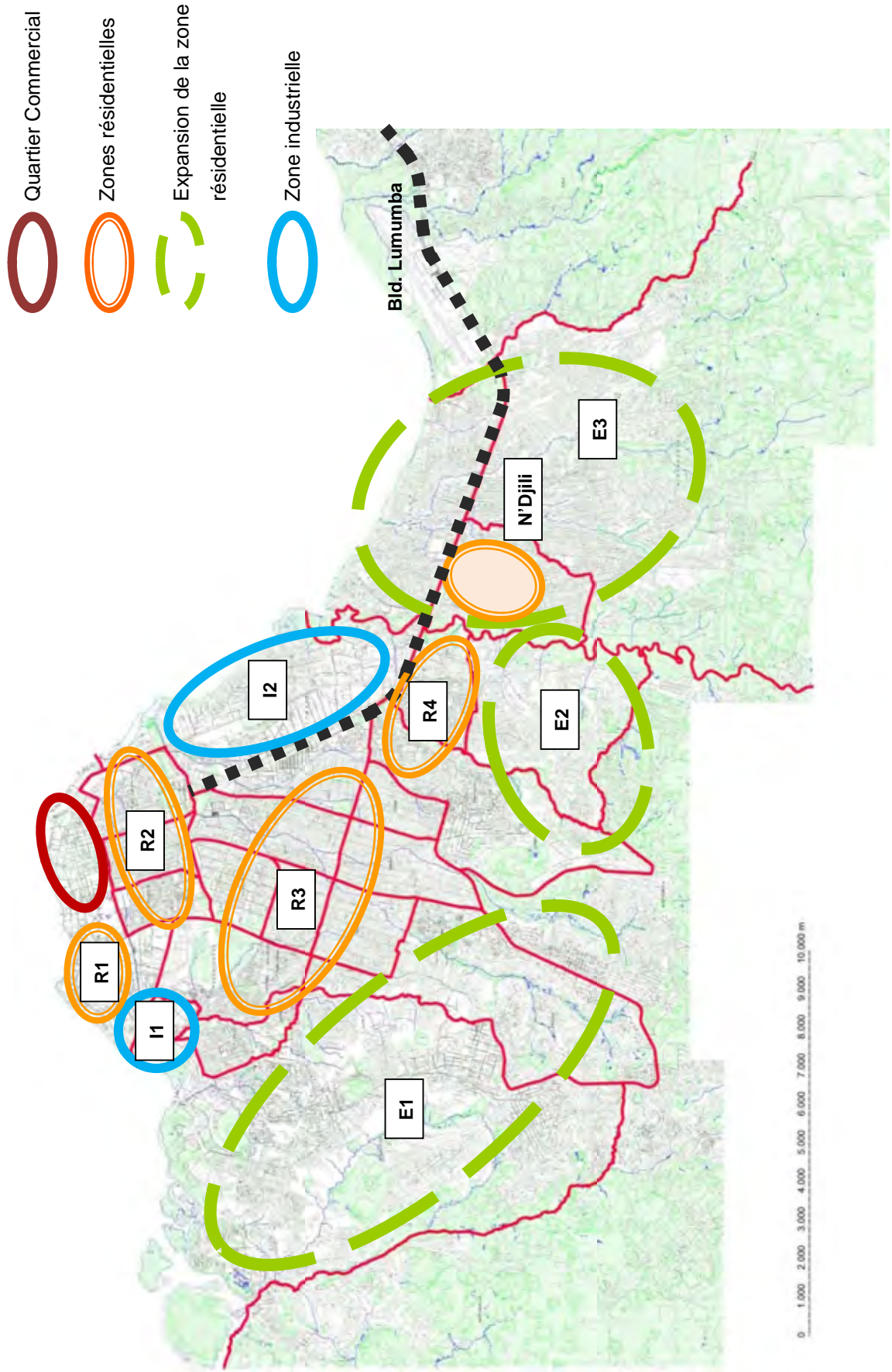


Fig. 3.3 Structure du Plan Foncier Actuel

(3) Questions relatives à l'aménagement (mise en valeur urbaine) urbain

Les problèmes de la ville-province de Kinshasa relatifs aux questions foncières, l'urbanisme et l'environnement urbain sont présentés dans le Tableau 3.1. Les problèmes rencontrés sont principalement dus au contenu des plans urbains actuels et à l'insuffisance du système juridique.

Tableau 3.1 Questions relatives à l'aménagement urbain et foncier

Problèmes des plans urbains existants de la Ville-Province de Kinshasa
- Contradiction entre le plan de la ville de Kinshasa, le plan foncier au niveau de la commune et la situation urbaine réelle (non à jour)
- Manque d'une politique de développement au niveau de ville en général
- Manque de recensement fiable et de toute autre information y relative
- Pas de réglementations détaillées sur les plans ou les aménagements (sauf pour deux petits quartiers dans la commune de N'djili)
- Indexe de planification inapproprié pour le style de vie local (trop modernisé)

3.5 SITUATION DU SECTEUR

3.5.1 Infrastructures urbaines

(1) Routes

1) Situation actuelle des routes à Kinshasa

Selon le plan de développement local pour les routes primaires à Kinshasa, l'état actuel des routes primaires à Kinshasa est illustré à la Fig. 3.4.

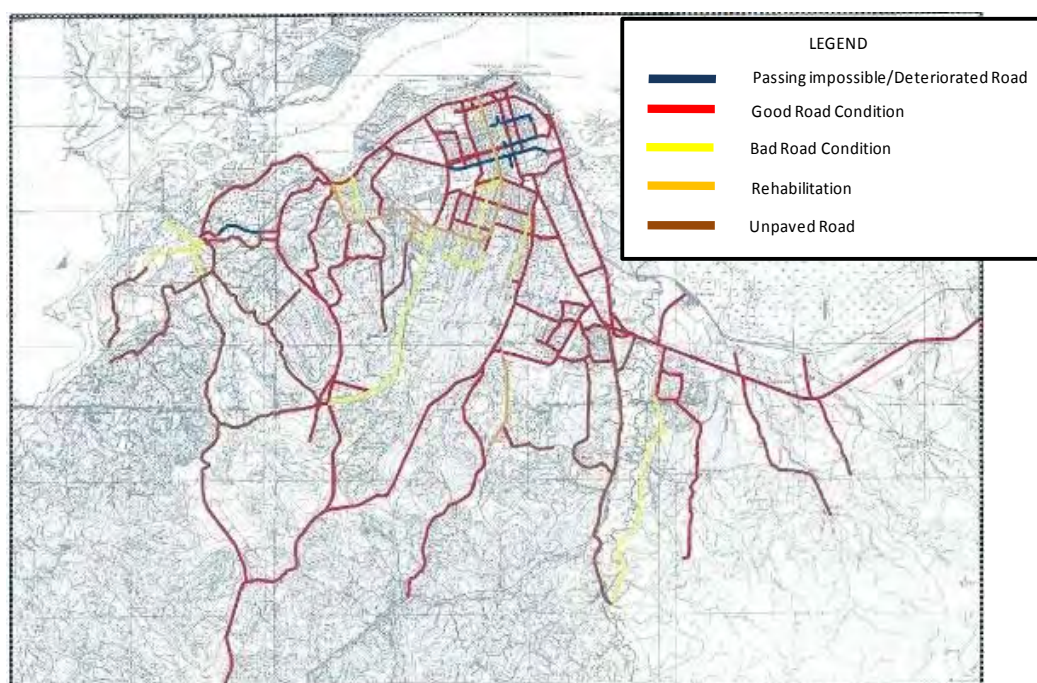


Fig. 3.4 Etat actuel des routes primaires à Kinshasa

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

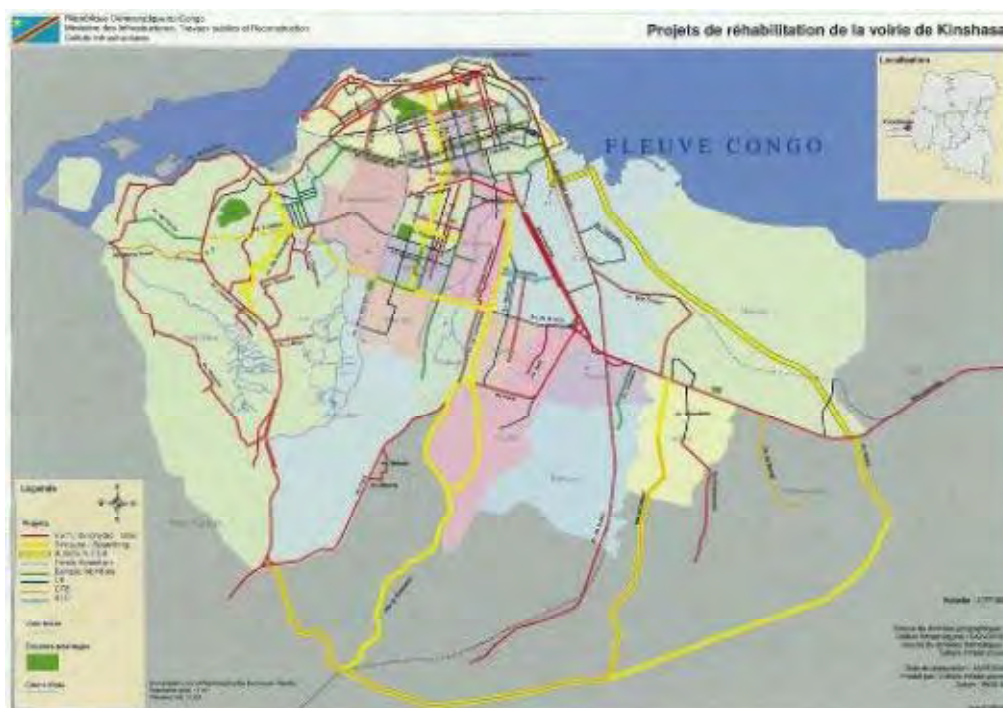


Fig. 3.5 Carte des projets des routes par chaque donateur à Kinshasa

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

2) Réseau actuel et volume de la circulation

Le « Boulevard Lumumba » relie le centre-ville de Kinshasa à l'aéroport de N'djili et la Route des « Poids Lourds » va de la zone portuaire dans la partie Est du centre-ville jusqu'à l'intersection de Limete avec la banlieue ; la « Route de Matadi » part de la ville de Kinshasa à Matadi ; le « Boulevard du 30 Juin », « L'avenue Pierre Mulele », « l'Avenue Kasavubu » constituent les routes centrales de Kinshasa, alors que le « Boulevard Triomphal » et le « Boulevard Sendwe » en face du Stade de Martyrs sont des artères principales.

Les résultats de l'enquête dans « Etude des Réformes du Cadre Institutionnel des Transports Urbains en RDC, 2005 » sont présentés dans la carte et le tableau suivants. 33.975 véhicules /12 h, ce fut le plus grand volume de circulation enregistré sur le Boulevard du 30 Juin. Le deuxième était 33.975 véhicules/12h à l'Ouest de l'intersection de Limete sur le Boulevard Lumumba jusqu'à l'Aéroport de N'djili, et le troisième était 23.221 véhicules/12h à la partie Est du croisement avec Limete.

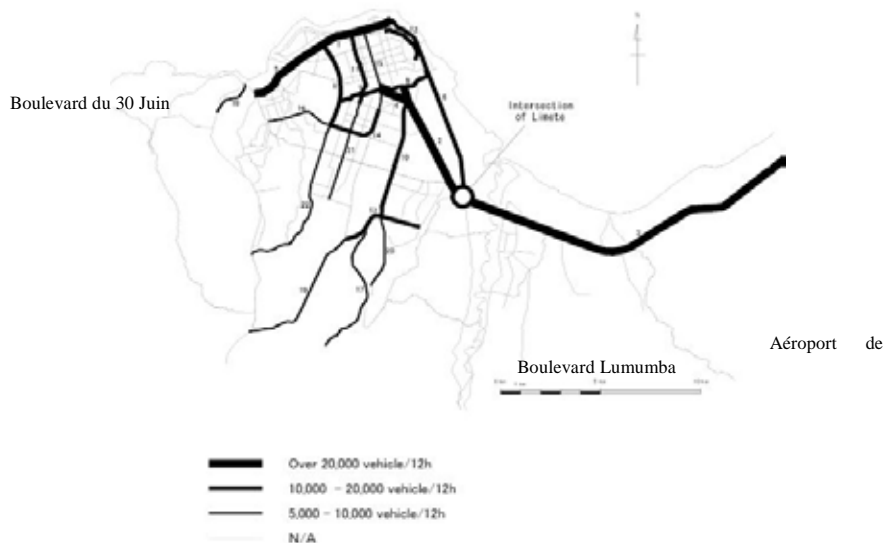


Fig.3.6 Volume de la circulation/Trafic routier à Kinshasa

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique du Congo

3) Accidents de circulation

Le nombre d'accidents de circulation et des victimes est présenté dans le graphique ci-dessous. Bien que le nombre d'accidents de circulation dans la dernière décennie ait été constant jusqu'en 2006, il a augmenté jusqu'à 3.674 cas en 2007, soit une augmentation de 959 cas depuis 2006. Le nombre de victimes des accidents est présenté dans le graphe ci-dessous, atteignant le sommet en 2004 et allant en régression depuis lors, à l'instar du ratio présenté en 2007 : 1,5 personne par accident. Cependant, le nombre total des victimes augmente ; 361 personnes sont mortes des accidents de route, 3.901 blessés graves et 1.330 de blessés légers.

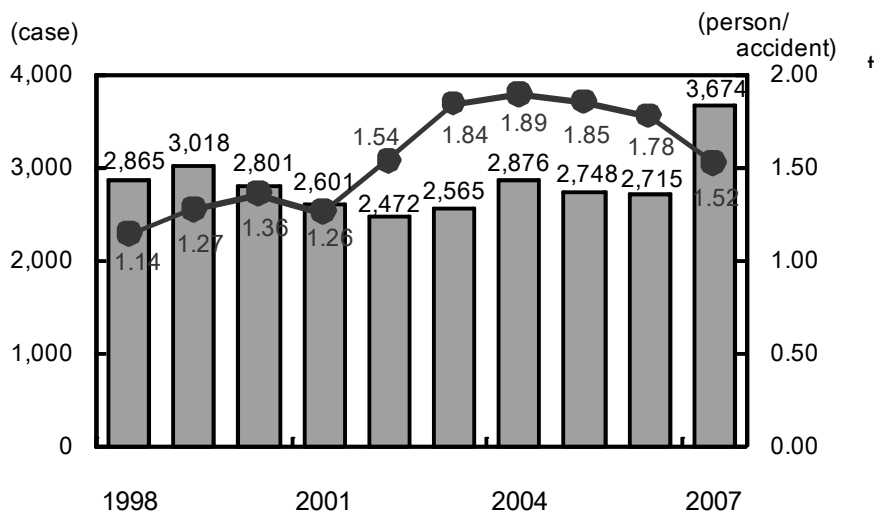


Fig. 3.7 Nombre d'accidents et de victimes par accident

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique Congo

(2) Transport en commun (chemins de fer, bus et ports)

1) Chemin de fer

Il y a trois lignes ferroviaires à Kinshasa : Gare Centrale - Aéroport de N'djili ; Gare Centrale - Kasangulu - Matadi (Province du Bas-Congo) ; et Gare Centrale - Kintambo - Kinsuka. Cependant, la ligne Gare Centrale-Kintambo-Kinsuka n'est plus opérationnelle en raison de l'état actuel du tronçon et du manque de locomotives disponibles. Les trains sont gérés par l'ONATRA (Office National des Transports). Concernant les gares, la ligne Gare Centrale- Aéroport de N'djili compte 10 gares, alors que la ligne Gare Centrale-Kasangulu-Matadi en a 9. Deux trains sont programmés le matin et seulement un train le soir pour la ligne Gare Centrale- Aéroport de N'djili, alors qu'un autre train est programmé dans les deux sens entre la Gare Centrale-Kasangulu-Matadi.

2) Bus

Le système de transport en autobus est géré par des entreprises publiques telles que CITY TRAIN et RETRANSKIN, ou par des entreprises privées anonymes et/ou des conducteurs-proprétaires. Parmi les bus gérés par les entreprises publiques, CITY TRAIN exploite les lignes intra-urbaines et interurbaines. RETRANSKIN est gérée par la province de Kinshasa et n'exploite que les lignes intra-urbaines. Les services d'autobus opérés par CITY TRAIN et RETRANSKIN ont été offerts par l'aide de la Corée. Les itinéraires d'autobus sont gérés par CITY TRAIN et sont présentés dans les prochaines pages. Les minibus sont gérés par des entreprises privées et/ou des conducteurs-proprétaires. Pour ce qui est des entreprises privées, CONGOBUS et JEFFERY TRAVELS ont plusieurs bus dans Kinshasa. La capacité de passagers pour un minibus est de 12-16 personnes, et il y a 3 ou 4 rangées des bancs pour un.

3.5.2 Santé et hygiène publique

(1) Santé

1) PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT (PAP) pour le secteur de la santé

Le Ministère du Plan et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ont élaboré le « PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES du GOUVERNEMENT (PAP) », dans le cadre du « DSCRP » (Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté). La vision est formulée dans le PAP qui a été présenté en août 2007. La période cible s'étend de juillet 2007 à décembre 2008. La situation sociale post-conflit en RDC est économiquement à son plus bas niveau, en ce qui concerne son économie. Les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que le manque d'accès à une eau saine dans un environnement sain, et la quasi-absence de sécurité sociale nécessitent une attention urgente et des plans d'action bien équilibrés.

2) « PLAN QUINQUENNAL DE SANTÉ POUR LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA: 2008 –2012, PROGRAMMES POUR L'AMELIORATION DE LA SANTÉ, PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE KINSHASA »

Le PLAN QUINQUENNAL DE SANTÉ a été élaboré en 2007 grâce à l'UNICEF et l'OMS en collaboration avec le BDOM (Bureau Diocésain des Œuvres Médicales), L'Armée du Salut, le Rotary Club et l'Inspection Provinciale de la Santé de la ville de Kinshasa. L'objectif global consiste à améliorer la situation sanitaire de la population pour la ville-province de Kinshasa. L'objectif général est d'améliorer la situation médicale de la population dans la Province de Kinshasa. Les objectifs spécifiques sont : 1) Revitaliser les zones de santé pour corriger les distorsions, 2) réorganiser le niveau intermédiaire, 3) rationaliser les finances du secteur médical, 4) renforcer les partenariats intra et inter jecteur, 5) développer les ressources humaines pour la santé et 6) renforcer la recherche du système de santé.

Tableau 3.2 Situation épidémiologique de la Province (2005)

N°	Maladies	Cas	Décès	Mortalité
1	PALUDISME	2,112,834	4,650	0.20 %
2	FIEVRE TYPHOIDE	376,991	208	0.05%
3	ROUGEOLE	161,005	1,425	0.80%
4	MENINGITE	4,060	405	9.90%
5	DIARRHEE SANGUINOLENTE	2,384	20	0.83%
6	WHOOPING COUGH	674	1	0.90%
7	NNT (Tétanos Néo-natal)	128	11	8.60%
8	AFP (Acute Fraccid Paralysis)	0	0	0.00%
9	CHOLERA	0	0	0.00%

Source : Inspection Provinciale de la Santé

3) Conditions administratives générales

La ville-province de Kinshasa est dotée de trente-cinq Zones de Santé réparties dans six Districts de Santé. Sur les 35 ZS (Zone de Santé) que compte la ville, 5 d'entre elles présentent un taux de couverture inférieur ou égal à 25% ; 13 ont un taux de couverture supérieur à 25% et inférieur ou égal à 50% ; 11 avec un taux de couverture supérieur à 50% et inférieur à 75% ; et 6 avec plus de 75% et inférieur ou égal à 100%.

Selon la section provinciale de l'Inspection de Kinshasa, le budget pour la Santé et l'Hygiène Publique est d'environ 4,2% du budget national de la RDC. Cependant, cette proportion est encore en réalité réduite à moins de 2%. Il faut 3 dollars US par personne et par an pour recevoir des services médicaux décents.

4) Institutions de santé

Le nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la province de Kinshasa se présente comme suit:

Tableau 3.3 Nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la ville-province de Kinshasa

District Sanitaire	No. of Facility	No. of bed	No. of Doctor
FUNA	243	1522	193
GOMBE	201	772	146
KALAMU	553	2626	108
LUKUNGA	307	1740	49
NDJILI	376	2097	330
NSELE	56	243	–
TOTAL	1736	9000	826

Source : Inspection Provinciale de la Santé

(2) Eaux usées

1) Plan actuel

A Kinshasa, il n'y a aucun programme de développement du système d'égouts ou un réseau d'égouts ni une usine de traitement des eaux usées.

2) Système administratif

Il est basé sur le programme du "PMURR" (2006) qui a été fondé par la Banque Mondiale sous le contrôle de laquelle il a été décidé que l'amélioration environnementale de la province de Kinshasa serait entreprise par la CNAEA. Le programme incluait les plans et l'implémentation des projets d'amélioration environnementale. Les principaux ministères du gouvernement provincial, par exemple, le Ministère des Finances, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Conservation de la Nature et Tourisme ainsi que le Ministère de la Santé Publique se partagent la mise en œuvre des plans et projets relatifs à l'environnement de la ville (déchets humains, eaux d'égouts et drainage des eaux de pluie, évacuation des déchets solides, etc.).

3) Conditions actuelles

La ville-province de Kinshasa n'a aucun système de gestion des eaux d'égouts qui rassemble les eaux usées des ménages ou les déchets humains à travers un réseau de tuyauterie. Dans l'ensemble, ils sont éliminés par un traitement sur place et déversés dans un canal de drainage ou les affluents du Fleuve Congo. La latrine à fosse peut être utilisée de façon continue par l'élimination des matières fécales (souvent des matières sèches), qui s'accumulent tous les six mois à un an. Ou alors, une latrine à fosse peut être utilisée par réinstallation dans une zone attenante. Par conséquent, les latrines à fosse sont des installations sanitaires à prix réduit qui sont très faciles à installer et à utiliser. Cependant, dans le cas où le niveau des eaux souterraines est élevé, des problèmes environnementaux se produisent, et ils incluent la possibilité de contamination de l'eau des puits, des problèmes d'hygiène, de mauvaises odeurs et une apparition possible de quelques épidémies.

D'un autre côté, les toilettes avec des fosses septiques et des fosses toutes eaux nécessitent d'enlever des boues fécales (boues liquides) périodiquement. Ces types ne rencontrent cependant pas le problème mentionné ci-dessus. En outre, il est ici nécessaire d'avoir une usine de traitement

pour les matières fécales produites. Le gouvernement provincial planifie actuellement de construire une usine de traitement de matières fécales dans une décharge à déchets solides.

4) Eaux usées domestiques

La ville-province de Kinshasa n'a pas de réseau d'égout. Par conséquent, le modèle de décharge des eaux usées (principalement les eaux usées domestiques) dans la province de Kinshasa peut en gros être classifié dans les deux types suivants:

- Dans une partie des zones urbaines et des zones périurbaines de la ville-province de Kinshasa, le robinet d'eau est souvent placé sous forme de raccordement par parcelle. Dans ce cas-ci, les eaux usées domestiques s'écoulent au dehors de la parcelle. Par conséquent, elle ne se déverse pas dans le canal de drainage et souvent elle pénètre dans le sol.
- Dans les ménages des zones urbanisées, le robinet d'eau est souvent placé sous forme de raccordement dans la maison. Souvent, un tuyau de drainage est installé, et les eaux usées se déversent le fossé de drainage ou la rivière via par le tuyau de drainage.

5) Eaux de pluie

Le système de drainage des eaux de pluie dans la province de Kinshasa fonctionne efficacement grâce à la forte capacité d'infiltration du sol et du dense réseau fluvial du Congo. (Voir Figure 1.1.1). Les zones urbaines de la province de Kinshasa se sont développées le long du fleuve Congo, et l'eau de pluie est récupérée grâce aux canaux de drainage des routes et aux affluents du fleuve Congo. Cependant, dans le cas de précipitations intenses, des inondations temporaires surviennent sur les routes des zones urbaines mais sont éliminées en peu de temps. Il est présumé que des dégâts importants dus aux inondations ne surviennent pas. Cependant, il y a des cas de perturbations de la circulation et d'obstacles en raison de l'inondation des routes.

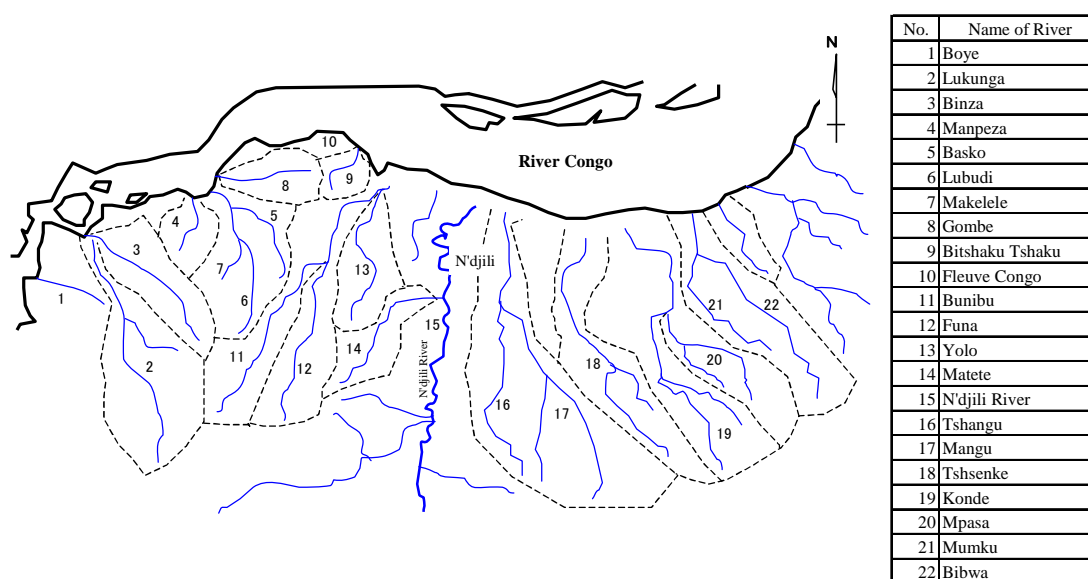


Fig. 3.8 Réseau fluvial du fleuve Congo et ses affluents

Source: Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)

(3) Élimination des déchets

1) Plan actuel

Le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour promouvoir la privatisation du service de collecte des déchets solides. De plus, il prévoit de se débarrasser des déchets solides récoltés dans un site final d'élimination des déchets fourni par le gouvernement provincial de Kinshasa. Cependant, il n'existe pas de site public d'élimination finale en activité aujourd'hui, et deux des sites d'élimination finale dans les zones Est et Ouest de la province de Kinshasa sont en phase de construction ou de préparation pour une exploitation future. En ce qui concerne le service de collecte des déchets solides, une entreprise privée a démarré dans la zone centrale de Kinshasa. En outre, le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour commencer un service de collecte des déchets solides avec deux ou plusieurs entreprises privées et prévoit d'élargir la zone de service de collecte à l'avenir. Un aperçu est donné ci-dessous en ce qui concerne les projets en cours sur les sites d'ensevelissement final et la collecte des déchets solides par des entreprises.

2) Système administratif

Tel que décrit dans la section sur les égouts, il n'existe pas une organisation administrative unique qui prend en charge la planification et la mise en œuvre concernant la gestion des déchets solides. Le ministère du plan, ministère de l'environnement, ministère de la conservation de la nature et du tourisme, le ministère des finances et le ministère de la Santé publique sont chargés de la planification et la mise en œuvre de l'amélioration de l'environnement, respectivement. Le Comité National de l'action de l'eau et de l'assainissement (CNAE), qui est sous la supervision du ministère du Plan, détermine l'affectation des tâches à chaque ministère.

3) Conditions actuelles

La situation actuelle est qu'en majeure partie, la collecte et l'élimination des déchets solides (excepté le nettoyage des routes) ne se fait pas à Kinshasa. Des entreprises privées effectuent la collecte des déchets solides dans quelques parties seulement de la ville-province de Kinshasa. Toutefois, à cause de son coût élevé, la collecte des déchets solides est destinée uniquement pour les ménages avec un niveau économique élevé. D'autre part, les déchets solides des ménages avec un niveau économique moyen et bas sont récupérés par des collecteurs individuels à l'aide de charrette à bras, et ces déchets sont jetés ensuite près des décharges. S'agissant des déchets solides dans les zones périurbaines et les zones urbaines, de la même façon, la plupart des déchets sont jetés à proximité des décharges (bien que certains déchets solides soient ensevelis dans les parcelles d'habitation). L'absence d'un système de collecte et d'élimination approprié de déchets solides a créé des difficultés telles les problèmes sanitaires et l'élimination inappropriée.

Tableau 3.4 Estimation de la production de déchets solides dans la province de Kinshasa

Année	Population	Production de déchets solides (volume)		Production de déchets solides (poids)	
		Production par habitant (litres /hab. /jr)	Volume (m ³ /jr)	Production par habitant (kg/hab./jr)	Poids (tonne/jr)
2005	5.260.000	1,19	6.259	0,41	2.157
2015	7.300.000	1,31	9.563	0,46	3.358
2020	8.600.000	1,38	11.868	0,48	4.128

Source : Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)

4) Projet en cours pour un site final d'ensevelissement des déchets solides

Le gouvernement provincial de Kinshasa a sélectionné deux sites sur les six décharges d'ensevelissement finales de déchets solides proposées dans les études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa. Présentement, la construction de deux sites d'ensevelissement des déchets solides est en cours à Mpasas et Mitendi. Un aperçu des deux sites d'ensevelissement est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.5 Aperçu des sites d'ensevelissement dans la province de Kinshasa

Elément	MPASA	MITENDI
Distance depuis le centre-ville	Ce site se situe à 35 Km de la partie est de la ville de Kinshasa	Ce site se situe à 29 Km de la partie est de la ville de Kinshasa
Programme/Progrès	En phase de préparation pour les opérations	En phase de construction
Zone finales de décharges	250 ha	135 ha
Coûts de construction	35 millions d'USD	7 millions d'USD

Source : Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)*: Information obtenue du gouvernement provincial de Kinshasa

3.5.3 Education et citoyenneté

(1) PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT (PAP) pour le secteur de l'éducation

La vision est articulée dans le PAP, qui a été présenté en août 2007. La période cible s'étend de Juillet 2007 à Décembre 2008.

- La gestion stratégique et opérationnelle a été améliorée dans le secteur de l'éducation.
- Le niveau de financement du secteur de l'éducation publique a augmenté et la gestion financière améliorée
- Le niveau de financement du secteur de l'enseignement public a été augmenté et la gestion financière améliorée
- La couverture et la qualité des services au niveau des écoles primaires et secondaires ont été améliorées.
- L'enseignement supérieur et professionnel est rationalisé et redynamisé.

(2) Résumé des écoles de la province de Kinshasa

Les écoles primaires et secondaires relèvent de la compétence du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP). Le système de l'enseignement primaire et secondaire de la RDC est composé de 6 ans d'enseignement primaire et 6 ans d'enseignement secondaire. Dans l'enseignement secondaire, les deux premières années sont constituées des sujets de base obligatoires et les quatre autres années pour des sujets spécifiques y compris les sujets de formation professionnelle basée sur les cours choisis. Selon les données statistiques du MEPSP (2008), le nombre d'élèves à l'école primaire est de 778.216 (10,8% de l'ensemble de la RDC), 431.022 à l'école secondaire (14,8% de l'ensemble de RDC). Le taux de scolarisation est de 57,8% pour l'école primaire et 37,4% pour le secondaire. Les écoles publiques se composent de deux catégories différentes, l'une est gérée par le gouvernement seul et l'autre est gérée en collaboration avec les organisations religieuses. Le nombre d'élèves des écoles privées représente environ 20% du nombre total des élèves.

Les statistiques scolaires sont présentées à la Figure 3.6.

Tableau 3.6 Données statistiques des écoles de la province de Kinshasa

	Education de jardin d'enfants	Education élémentaire	Education secondaire
Nombre d'écoles	889	2,390	1,413
Nombre de classes	2,231	21,054	13,921
Nombre de pupilles	51,569	778,216	431,022
Nombre de filles	26,292	390,278	209,808
Nombre de professeurs	2,276	20,693	24,816
Nombre de professeurs féminins	2,231	7,145	3,255

Source: Inspection Provincial de la Santé

3.5.4 Industrie et Emploi

(1) Industrie / Commerce

Après le conflit de 1991 et 1993, et les récents conflits armés qui ont entravé le développement économique de la ville, il y a eu un développement intensif des activités des secteurs agricole, chimique et de la construction métallique. En dépit du fait que les principales activités économiques sont menées dans le secteur informel, les phénomènes suivants ont été également

observés:

- La suspension de l'expansion des activités industrielles;
- La détérioration du réseau bancaire dans la zone urbaine;

(2) Secteur agricole

Les activités agricoles jouent un rôle important dans la fourniture des produits qui répondent à la demande de la population à Kinshasa. Il y a quatre centres de production pour l'agriculture, à savoir la vallée de Kimwenza, N'Djili, et les plateaux de Nswenge et Batéké, qui sont utilisés pour les cultures vivrières (manioc, maïs et légumes). Après la réhabilitation et l'amélioration de l'irrigation, la zone du Pool Malebo, d'une surface de plus ou de moins 50.000 ha allant de Kingabwa à N'sele, a présenté un potentiel de production de 30.000 tonnes de riz, tous les deux à trois fois par an, ce qui couvre 50% des besoins de la ville capitale, et crée également 1000 emplois supplémentaires dans le secteur.

(3) Secteur informel

Le secteur informel est défini comme les entités de production n'ayant pas un numéro national d'identification et/ou un système comptable formalisé selon les normes du PCGC (Plan Comptable Général Congolais). Selon une enquête auprès des ménages réalisée par l'INS dans le troisième trimestre de 2004, la région de Kinshasa comptait 538.200 entités informelles de production dans les branches du petit commerce. Le commerce représentait 63,2% des entités de production, l'industrie 14,8%, les services 12,3%, les activités agricoles 7,5% et le bâtiment 2,2%. Il est confirmé que les parts de secteur informel représentent 70,9% du total d'emplois.

(4) Emploi

Selon une enquête réalisée auprès des ménages, le taux de la population active n'est que de 42,5% (47,4% en incluant les personnes sans emploi). Ce taux de la population active est composé de 49,7% d'hommes tandis que les femmes représentent 35,7%. Le taux de chômage à Kinshasa ne représente que de 6,3%, avec la majorité des personnes sans emploi étant essentiellement des femmes. Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes dans la tranche d'âge de 25-29 ans. Ce problème est plus grave pour ceux qui sont instruits comme les chefs de familles. Plus de la moitié des chômeurs (54,8%) désirent avoir un emploi décent avec un salaire décent, mais seulement 7,9% réussissent à en trouver un. La proportion des personnes travaillant moins de 35 heures par semaine de façon involontaire correspond au taux de chômage observable.

3.5.5 Approvisionnement en eau

(1) Plans actuels

Le plan directeur d'approvisionnement en eau de Kinshasa ("Programme Multisectoriel d'Urgence Pour la Réhabilitation et la Reconstruction" - PMURRM, le Plan Directeur d'Approvisionnement

en eau Potable de la ville de Kinshasa, BCMI-N° 11.06, Décembre 2007") qui vise à l'amélioration du système d'approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, est formulé par la Banque Mondiale. L'année cible pour le plan directeur est 2017 et un aperçu est donné à la Figure 3.9.

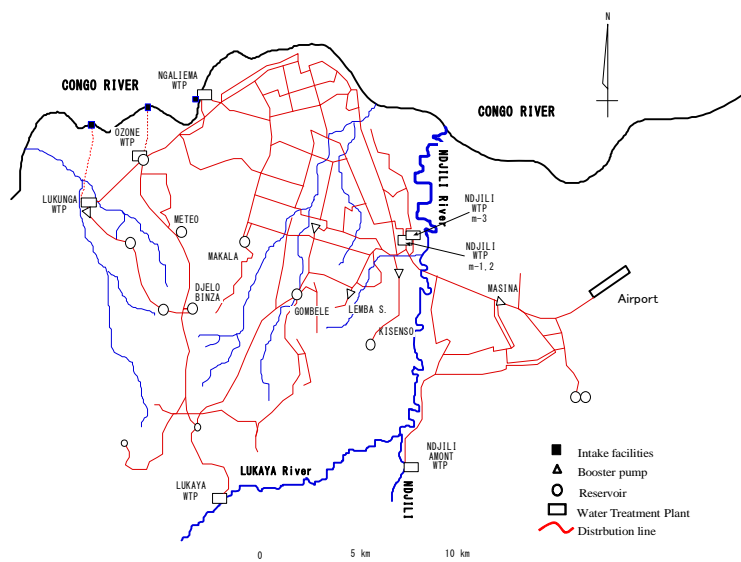


Fig. 3.9 Plan Directeur d'approvisionnement en eau de la province de Kinshasa (2009-2017)

Source: REGIDESO

En mars 2009, les projets déjà réalisés et ceux en cours, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, se présentent comme suit.

Tableau 3.7 Projets en cours dans le secteur de l'eau

Bailleur	Evolution	Description du projet
WB	Terminé	Réhabilitation : N'djili WTP Module 1 et 2 (220 000 m ³ /jour)
EU	En cours	Réhabilitation : WTP Lukunga
WB	Terminé	Construction : N'djili WTP Module 3 (110 000 m ³ /jour)
WB	Terminé	Construction : Renforcement de la ligne de transport vers la zone sud de la province de Kinshasa
EU	En cours	Réhabilitation : Amélioration du réseau de distribution (tuyaux secondaires et tertiaires) dans neuf communes: Barumbu, Kinshasa, Lingwala, Ngiri-Ngiri, Bandalungwa, Kintambo, Matete, Makala et Lemba, en incluant les zones de Matonge, Yolo et Ezo
JICA	Etude en cours	Extension : Ngaliema WTP (30 000 m ³ /jour) Réhabilitation : Amélioration du réseau de distribution dans la zone centrale de Kinshasa (en cours d'examen détaillé)

Source: REGIDESO

(2) Réglementations et Institutions

Les services d'approvisionnement en eau de la ville-province de Kinshasa avaient été lancés à partir de la zone centrale de la province de Kinshasa dans la dernière moitié des années 30. En 1939, l'UTE de Lukunga avait commencé à fonctionner comme usine de traitement des eaux pour l'approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, et plus tard, l'UTE de Ngaliema fut lancée à partir de 1952. Actuellement, le système d'approvisionnement en eau dans la province de

Kinshasa se compose de cinq usines de traitement des eaux et source d'alimentation en eau, avec une quantité totale d'eau traitée de 432.000m³/jour. Les principales sources d'eau pour l'approvisionnement en eau sont l'eau de ruissellement du Fleuve Congo et de la rivière N'djili, un affluent du Fleuve Congo. Une ébauche des installations pour l'approvisionnement en eau est présentée dans le Tableau 3.8

Tableau 3.8 Actuelles installations d'eau dans la Province de Kinshasa

Nom	Opération année Inugural	Capacité du l'UTE (m ³ /jour)	Production actuelles (m ³ /jour)
WTP N'djili	1972, 1983,2008	330.000	360.000
WTP Ngaliema	1952, 1990	86.400	108.000
WTP Lukunga	1939	42.000	50.000
WTP Lukaya	2006	18.000	24.000
Station de pompage Maluku	-	2.400	2.650
Station de pompage Mitendi	-	-	1.920
Station de pompage Kinkole	-	-	720
Total	-	378.400	547.290

Source: REGIDESO

Les communes de la zone centrale de Kinshasa ont accès aux services d'approvisionnement en eau en général. Toutefois, il est également démontré qu'un grand nombre de la population des communes environnantes ont des difficultés à avoir accès aux services d'approvisionnement en eau. Cela indique qu'il est nécessaire d'élargir considérablement les services d'approvisionnement en eau à partir de maintenant.

(3) Électricité

Concernant les installations électriques de la République Démocratique du Congo, il est estimé qu'un programme d'extension et de réhabilitation est nécessaire pour toutes les infrastructures de production, transport, distribution et approvisionnement en électricité. Toutefois, la mise en application dépend de la source des fonds et de l'assistance d'un bailleur, ainsi que des projets de développement d'autres secteurs. Par conséquent, en raison des circonstances actuelles, la mise en œuvre des projets prévus ne peut pas avancer. Les conditions existantes de l'alimentation en énergie électrique de la province de Kinshasa, notamment des problèmes urgents, les projets en cours ou prévus et le système administratif sont mentionnés ci-dessous.

1) État actuel de l'alimentation électrique dans la province de Kinshasa

Quant à la construction des infrastructures électriques à Kinshasa, elle a démarré à partir des années 1950, et l'amélioration du système d'alimentation en électricité a progressé. Cependant, il a été reporté qu'un problème s'est présenté concernant l'alimentation en électricité en raison de l'augmentation rapide de la demande en électricité du fait de l'urbanisation et de l'accroissement de la population. En outre, il y a encore plus d'obstacles à cause de la mise hors service de certaines

installations électriques.

Les niveaux de service d'approvisionnement en énergie électrique de chaque commune se caractérisent par les incompatibilités entre la demande locale d'électricité et les infrastructures électriques.

Les problèmes des services d'alimentation en énergie à Kinshasa ne sont pas seulement dus aux difficultés intérieures au sein de l'Etat de Kinshasa, mais aussi à des questions liées à la production et la transmission d'énergie.

2) Problèmes urgents d'approvisionnement en énergie électrique dans la province de Kinshasa

Les problèmes urgents actuels à résoudre concernant la réhabilitation et l'amélioration de l'alimentation électrique dans la province de

Kinshasa sont détaillés ci-dessous.

- Réhabilitation de 30 KV pour boucle électrique de Kinshasa
- La réhabilitation des lignes à basse tension et des accessoires pour la province de Kinshasa afin de prévenir les accidents d'électrocution, particulièrement pendant les précipitations.
- Augmentation de la capacité des sous-stations

3) Projets en cours et prévus

Les contenus du programme/composantes sont présentés ci-dessous.

- PMURR (Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et Reconstruction: Programme multisectoriel d'urgence pour la reconstruction et réhabilitation), financé par la Banque Mondiale
- 30 nouvelles stations d'alimentation électrique à Kinshasa
- Cinq nouvelles stations
- PMDE: (Projet des Marchés Domestiques de l'Electricité = Projet local de distribution d'électricité)

3.6 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO

Une loi environnementale de base n'a pas encore été préparée en RDC. Les normes de qualité de l'environnement pour l'air, l'eau, le sol et le bruit n'ont pas encore été promulguées. Toutefois, la Constitution de la RDC ainsi que des lois sectorielles et décrets, établissent la gestion des questions y relatives et la protection de l'environnement.

(1) Système d'évaluation de l'impact environnemental

Les lois relatives au système d'évaluation environnementale en RDC sont les suivantes:

- Le décret n° 013/CAB/MIN/ECN - EF/2005 du 16 Mars 2005

- Le décret ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006
- Le décret ministériel n° 044/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006

Parce que les directives officielles en RDC n'ont pas été élaborées, les composants réels du projet soumis à l'évaluation de l'impact environnemental et social et le niveau d'étude nécessaire en fonction des impacts du projet n'ont pas encore été définis. Les études récentes sur l'évaluation de l'impact environnemental et social dans les projets de grande envergure se sont référées aux directives des organismes donateurs, comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Aussi, dans les projets du JICA, les études sur les considérations environnementales et sociales devront se référer à la législation congolaise ainsi qu'aux directives du JICA.

(2) Acquisition de terrains pour utilité publique

Le système de propriété foncière en RDC est établi par "La Constitution de transition du 3 avril 2003 (en particulier dans l'article 9)" et la "Loi n° 73-021 du 20 Juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier". Les propriétaires des terres sont divisés en concessions perpétuelles et concessions ordinaires, qui sont des baux renouvelables d'une durée de 25 ans avec des frais annuels. Toutefois, les matières du sous-sol du domaine privé sont de manière inaliénable et imprescriptible des propriétés de l'Etat.